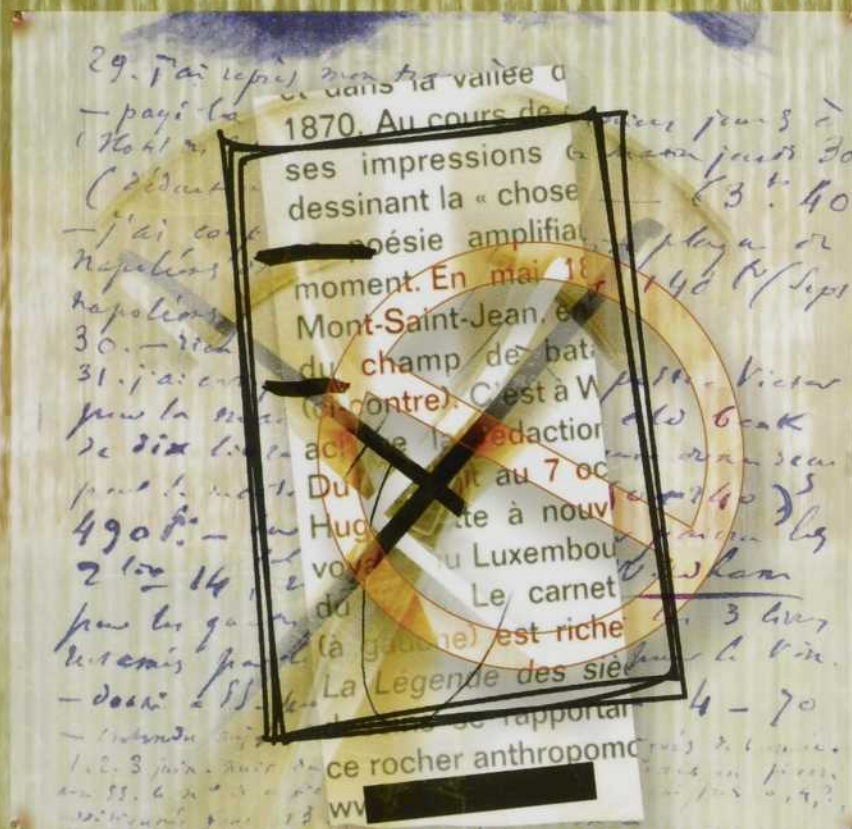


ARGUS

LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS
DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE

Corporation
des bibliothécaires
professionnels
du Québec

Corporation
of Professional
Librarians
of Quebec



> - LA CULTURE CONTRE LES INTÉGRISMES

> - CENSURE et BIBLIOTHÈQUES

- Filtrer ou ne pas filtrer : quelques éléments de réponse
 - La censure et vous : ce que vous devez savoir
 - Children's Internet Protection Act
 - Orange, la bibliothèque censurée

> - QUAND FOI ET CULTURE SE RENCONTRENT

> - LA RELÈVE, À QUI LE TOUR ?

Toutes nos bases de données enfin sur internet

Plus d'un million et demi de références disponibles, d'un simple clic!



CHOIX - REPÈRE - DAVID - LOGIBASE sur Internet vous offrent les avantages suivants :

- › Accès à l'ensemble des notices, descriptions ou références produites par SDM depuis 1964, y compris les données concernant les documents en cours de traitement
- › Mise à jour continue
- › Listes hebdomadaires des nouveautés traitées par SDM
- › Notices électroniques disponibles (en format MARC ou ASCII) pour CHOIX, DAVID et LOGIBASE sur Internet, en liaison avec notre service TRANSIT
- › Accès illimité sur tous les postes de travail de votre organisme
- › Accès souple et convivial aux informations : recherche libre (simple ou élaborée) et recherche thématique
- › Recherche par sujet élargi (sujet + titre + annotation)
- › Liens hypertextes sur plusieurs clés d'accès documentaires (auteur, sujet, indice Dewey, etc.)

Pour plus de détails ou pour s'abonner :

CHOIX	http://choix.sdm.qc.ca
CHOIX Jeunesse	http://choix-jeunesse.sdm.qc.ca
REPÈRE	http://repere.sdm.qc.ca
DAVID	http://david.sdm.qc.ca
LOGIBASE	http://logibase.sdm.qc.ca

SDM SERVICES
DOCUMENTAIRES
MULTIMÉDIA INC.

75, rue de Port-Royal Est, bur. 300, Montréal (Québec) Canada H3L 3T1
Tél. : (514) 382-0895 Téléc. : (514) 384-9139 <http://www.sdm.qc.ca>

› CHOIX

450 000 notices de livres de langue française destinés aux adultes aussi bien qu'aux jeunes

- › Best-Sellers de tous domaines
- › Romans
- › Science-fiction
- › Romans policiers
- › Livres pour enfants
- › Bandes dessinées
- › Biographies
- › Technologies de l'information
- › Et plusieurs autres

› REPÈRE

320 000 références d'articles de périodiques de langue française

- › Périodiques québécois
- › Périodiques européens
- › Magazines d'actualité
- › Revues d'intérêt général
- › Revues professionnelles ou spécialisées
- › Revues pour enfants et adolescents
- › Texte intégral de plusieurs revues
- › Liens aux articles disponibles sur Internet

› DAVID

66 000 références de documents audiovisuels

- › Documents éducatifs
- › Vidéos documentaires
- › Vidéos de fiction
- › Disques compacts
- › Livres-cassettes

› LOGIBASE

11 500 références de CD-ROM et logiciels

- › Logiciels éducatifs
- › CD-ROM multimédias
- › Bases de données spécialisées
- › Jeux
- › Logiciels d'application
- › Encyclopédies

Comité de rédaction

Cécile Lointier, présidente
Audrey Attia
Catherine Bernier
Alex Guindon
Audrey Laplante

Traduction

Hélène Roy
Michelle Bachand

Révision

Catherine Bernier

Page couverture

Line Bodiguel

Infographie

Linda Bernier

Impression

CRL Imprimerie

Publicité

Line Glaude
(514) 845-3327

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0315-9930

Poste publication

1472763

Tirage

1000 exemplaires

ARGUS

est une revue publiée trois fois l'an par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) dont le siège social est situé au 307, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 320, Montréal (Québec), H2X 2A3.
Téléphone : (514) 845-3327
Télécopieur : (514) 845-1618
Courriel : info@cbpq.qc.ca

Tous les textes publiés dans la revue expriment les points de vue et opinions des auteurs et n'engagent que ceux-ci.

L'abonnement annuel est de 30 \$ (12 \$ le numéro) tarif individuel au Québec, 34 \$ (12 \$ le numéro) tarif institutionnel au Québec, 42 \$ (15 \$ le numéro) au Canada, 42 \$ US (15 \$ US le numéro) à l'extérieur du Canada et 19 \$ pour les étudiants.

Toute demande concernant les numéros manquants doit être envoyée au plus tard un mois après la date de parution, au Secrétariat de la C.B.P.Q. Toute reproduction des articles, en totalité ou en partie, doit être autorisée par le Comité de rédaction.

Les articles de la revue son indexés dans
Pascal Thema, T205 :
Sciences de l'information-documentation,
Information Science Abstracts,
Library and Information Science Abstracts
(LISA), *Library Literature* et *Repère*.

3 Le mot de présentation

Cécile Lointier

Style libre

5 La culture contre les intégrismes

Alex Guindon

Cyberthécaire

7 Filtrer ou ne pas filtrer : quelques éléments de réponse

Cécile Lointier

Censure et bibliothèque

15 Opinion / La censure et vous : ce que vous devez savoir

Charles Montpetit

21 Children's Internet Protection Act : les outils de filtrage et la censure dans les bibliothèques publiques

Catherine Bernier

25 La bibliothèque d'Orange face à la censure

Audrey Attia

29 Quand foi et culture se rencontrent : Exemple de valorisation des sciences humaines à l'Université de Montréal

Jacques Messier

33 La relève : à qui le tour ?

William M. Curran

38 33^e congrès annuel de la CBPQ : un peu, beaucoup, passionnément !

Diane Sauvé

État des milieux

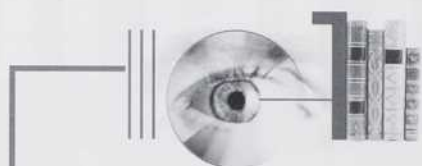
43 La bibliothèque de la Société Radio-Canada

Marilyne Côté

Comptes rendus

46 Recherche d'information et compétence informationnelle : une préoccupation d'actualité

Paulette Bernhard



Regard

Le logiciel de gestion de bibliothèques et de centres de documentation

*utilisé par plusieurs
centaines
d'établissements*

Coup d'œil sur la version sous Windows :

- Recherche Web
- Z39.50
- Importation/exportation compatible avec le format MARC
- Thésaurus et fichiers d'autorités intégrés
- Catalogue collectif
- Gestion de succursales
- Réservation à la période et à la journée (matériel, locaux, etc.)
- Interface bilingue
- Service d'installation clé en main (serveur SQL, réseau, postes, serveur Web)



Multimédia

*Grâce à ses banques
de données adaptables,
Regard s'avère le système
idéal pour gérer à la fois
les actifs matériels et
numériques (textes, photos,
hyperliens et autres).*

Pour voir Regard de plus près,
communiquez avec notre
service à la clientèle au
(514) 251-3730
www.grics.qc.ca/regard



Ce deuxième numéro de 2002 est placé sous le signe de la lutte contre la censure. Il débute avec la chronique Style libre, où Alex Guindon nous parle de l'intégrisme, de ses dangers et de notre position privilégiée, en tant que « gardiens de la connaissance », pour le combattre.

Nous vous proposons un numéro thématique sur la censure et les bibliothèques publiques. À la suite de l'incident survenu à Hull à la fin de l'année 2001 et aux démêlés judiciaires de l'American Library Association (ALA) avec le gouvernement fédéral américain au sujet du Children's Internet Protection Act, l'équipe de rédaction d'Argus a pensé qu'il serait intéressant de faire le point sur la situation de la censure au Canada et de voir quels sont les recours des bibliothèques. C'est ce que se propose de faire dans son article Charles Montpetit, le président du Comité sur la liberté d'expression de l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ). Pour sa part, Catherine Bernier nous explique la bataille qui fait rage entre l'ALA et le gouvernement fédéral américain au sujet du filtrage de l'information sur l'Internet dans les bibliothèques publiques. En parallèle, dans la chronique Cyberthécaire, je me penche sur les aspects techniques et les limites du filtrage sur Internet, et je m'interroge sur leur utilisation dans les bibliothèques publiques. Enfin, Audrey Attia nous propose une entrevue avec Catherine Canazzi, ex-responsable de la bibliothèque publique de la municipalité d'Orange (France), qui décrit pour nous l'instauration de la censure avec la prise de contrôle par la municipalité de la politique d'acquisition.

Dans un autre domaine, Jacques Messier nous expose les différentes stratégies mises en place depuis 1990 pour enrichir les collections en sciences religieuses de l'Université de Montréal et illustre le projet de plusieurs exemples concrets. Pour sa part, William Curran s'interroge sur la relève dans les bibliothèques universitaires canadiennes, qui pourrait représenter un problème pour les années à venir.

Enfin, Diane Sauvé nous offre un compte rendu très enlevé du dernier congrès de la CBPQ qui s'est tenu à Joliette en mai dernier. Pour terminer, deux comptes rendus d'ouvrages complètent ce numéro.

Bonne lecture !

Cécile Lointier

Présidente du comité de rédaction
c_lointier@yahoo.com

V I S A R D



La solution documentaire adaptée à vos besoins

Spécialiste de la gestion de l'information, Visard Solutions vous conseille sur la meilleure combinaison de logiciels et services répondant à votre environnement.



Gestion de bibliothèques et centres d'information : Academus

Academus, le logiciel de gestion intégré et modulaire, vous donne la possibilité de constituer à la carte votre propre solution documentaire. Sa richesse fonctionnelle et la souplesse de son paramétrage vous assurent une diffusion immédiate de l'information. Avec Academus WEB, créer la bibliothèque virtuelle est une action simple et rapide.



Gestion de base de données Multimedia : Ajaris Pro

Pour le traitement de vos images, Ajaris et Ajaris WEB vous apportent un ensemble d'outils puissants et simples, permettant la gestion centralisée et sécurisée de plusieurs centaines de milliers d'images fixes et animées, sons, documents composites, entrant dans la conception et la fabrication d'outils de communication.



Gestion Electronique de Documents : DIP MAKER

Au sein de l'entreprise, DIP MAKER est le logiciel de Gestion Electronique de l'Information et des Documents Existants (GEIDE) qui fédère tout type d'information interne et externe (documents numérisés, photographies, fichiers bureautiques, pages HTML...) à travers une interface unique.



EdiB@se.net

Bases documentaires : EdiBase iw5

EdiBase iw5 vous aide à créer et organiser des bases textuelles structurées pour la terminologie, la documentation juridique, les fonds d'archives et toute autre collection de textes. EdiB@se.net permet la diffusion sur Internet ou Intranet.



Gestion de documents et WorkFlow sur Intranet : WebFolio

WebFolio vous permet de centraliser dans une base unique tous les documents de votre organisation. Chaque document est publié dans son format natif et indexé intégralement. L'application s'appuie sur le système de courrier électronique pour avertir les utilisateurs de la publication ou de la modification des documents.



La culture contre les intégrismes

Alex Guindon

guindona@alcor.concordia.ca

One hears too often the suggestion that some form or other of totalitarianism is inevitable. Many who because of their intelligence and training should be held responsible for what they say, announce that there is no escape from it. [...] They argue that democracy, in order to fight totalitarianism, is forced to copy its methods and thus to become totalitarian itself.

Karl R. Popper

La lutte pour la liberté est un combat sans fin, on l'oublie trop souvent. Dans un monde où le cynisme et l'apathie sont maîtres, il arrive parfois que les événements viennent bousculer nos tranquilles existences et nous obliger à prendre position et à mesurer le chemin parcouru par les sociétés libérales depuis qu'elles se sont extirpées du joug de l'ignorance et des pouvoirs absolus. Bien sûr nos sociétés occidentales sont imparfaites, elles restent largement inégalitaires et le pouvoir y est toujours concentré dans les mains d'une élite politico-économique arrogante et souvent inculte. Les multiples scandales politiques et financiers nous rappellent que les règles ne sont pas les mêmes pour tous, quoiqu'en dise M. Bush. Mais ces tristes constats ne diminuent en rien les progrès immenses de la liberté, de l'éducation et du droit à la dissidence au sein des régimes libéraux. Ces libertés que nous prenons aujourd'hui pour acquises ont été arrachées de haute lutte à tous les pouvoirs politiques et religieux, et ce à travers les siècles. Ces progrès ne sont

pas achevés et sont tout à fait réversibles, il serait naïf de croire le contraire. Car, face aux sociétés ouvertes – pour reprendre l'expression de Popper –, se dresse le spectre de l'intégrisme. Celui-ci est multiforme et, paradoxalement, tire son énergie des sociétés libres qu'il honnit. Pour le combattre, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre civilisation, les meilleures armes ne sont ni les missiles ni la CIA, mais plutôt l'éducation et une meilleure répartition des richesses sans laquelle rien n'est possible.

Qu'est-ce que l'intégrisme? C'est une forme d'aveuglement qui, en donnant des réponses simples et réconfortantes à ses adhérents, parvient à faire de ceux-ci des croyants chez qui il n'y a plus de place pour le doute. Tout est dit – ou écrit –, il ne reste plus qu'à convaincre les brebis égarées. Et il ne faut pas croire que l'intégrisme se limite au champ religieux au sens strict, l'économisme qui domine actuellement nos États est un autre bel exemple d'intégrisme. Bien sûr, il y a des formes d'intégrismes plus virulentes que d'autres comme les événements du 11 septembre nous l'ont rappelé. Mais toutes ont en commun une vision simplificatrice de la réalité et un rejet radical des valeurs qui leur sont étrangères.

Le terreau de l'intégrisme, c'est l'ignorance et la pauvreté. Puisque l'intégrisme est par définition obscurantiste, il lui est facile de prendre pied dans les sociétés où la majorité est peu éduquée. C'est là qu'entrent en jeu la culture et ce qui la

sous-tend, l'accès à la connaissance et à l'information. Bien qu'il y ait de nombreux exemples de personnes éduquées et cultivées tombées dans le piège de l'intégrisme, il est tout de même plus difficile de faire avaler des vérités toutes prêtes à des gens articulés et qui ont développé un esprit critique. Seule une véritable éducation reposant autant sur l'acquisition de connaissances que sur le développement de la pensée critique et, pourquoi pas, sur l'étude des notions de méthode, de science et de doute rationnel peut prémunir efficacement contre le virus de la pensée unique. Un esprit doté d'une bonne dose de scepticisme a rarement tendance à proclamer la guerre sainte.

Et avec la culture vient l'ouverture à l'autre, l'inévitable prise de conscience du relativisme des valeurs véhiculées par les différentes visions du monde. Cette attitude ne consiste pas à dire que tous les points de vue sont nécessairement égaux, mais plutôt que la vérité ne réside pas une fois pour toutes d'un côté de la clôture, achevée et absolue. Bref, la position rationaliste, que je soutiens ici, consiste à favoriser la discussion et la mise à l'épreuve de nos « vérités », en somme l'évolution des idées, des normes et des valeurs de chacun. Cette évolution n'est possible que si l'on accepte d'emblée qu'il y a matière à débat et que l'Autre a voix au chapitre. Évidemment, c'est plus facile à dire qu'à faire. Il m'apparaît même assez clair que la position rationaliste, consistant à la perpétuelle remise en question des certitudes, est une des attitudes les plus difficiles à adopter pour l'homme si friand de vérité et de réponses claires et définitives. C'est d'ailleurs pourquoi l'histoire est remplie de guerres religieuses, culturelles ou ethniques.

La possibilité même d'adopter une telle attitude dépend non seulement de l'éducation que l'on a reçue, mais aussi, comme nous l'avons dit, de l'accès à l'information. Il est évident que tout le processus de formation d'un citoyen éclairé repose sur la possibilité pour celui-ci de s'informer librement et de consulter des sources diverses et contradictoires.

Cela n'est pas une grande découverte et tous les régimes totalitaires l'ont compris : la meilleure façon de contrôler les gens, c'est de limiter l'accès à l'information et de manipuler cette dernière. Cette volonté de contrôle prend des formes diverses selon les sociétés, mais ne se limite certainement pas aux cas les plus flagrants de propagande et de censure que l'on voit dans les régimes dictatoriaux. Ainsi, il n'est guère rassurant de jeter un coup d'œil à l'état actuel des médias canadiens...

Est-il besoin de souligner l'importance des bibliothèques – mais aussi des bibliothécaires, qui ont un rôle déterminant dans la diffusion et la sélection de l'information – dans le processus de dissémination de la connaissance? En la matière, je pense que le constat est plutôt positif, dans les sociétés occidentales s'entend : la majorité des intervenants reste convaincue de l'importance du libre accès à l'information par le plus grand nombre. De façon générale, on peut aussi dire que les individus et associations sont conscients de l'importance de lutter contre toute forme de censure.¹

Mais notre position privilégiée de gardiens de la connaissance nous impose aussi d'autres responsabilités, dont celle de protester contre tous les abus politiques perpétrés contre les droits fondamentaux, même – surtout? – si ceux-ci sont perpétrés au nom de la lutte contre les forces obscurantistes, en l'occurrence le terrorisme. Comme plusieurs commentateurs l'ont justement rappelé, la liberté est malheureusement la première victime du terrorisme. Les islamistes doivent rire dans leur barbe! Il est primordial d'éviter d'employer des méthodes qui contournent nos acquis démocratiques sous peine de retourner plusieurs années en arrière dans le long combat pour la liberté. Qu'on ne s'y trompe pas, c'est là le principal enjeu de la « guerre au terrorisme. » Déjà, les lois adoptées en réponse aux attentats, autant au Canada qu'aux États-Unis, vont trop loin en facilitant l'écoute électronique et en donnant des pouvoirs extraordinaires aux forces policières. Répétons-le, cette « guerre » ne sera jamais gagnée par des moyens traditionnels : on peut certes limiter les dégâts en multipliant les mesures

de sécurité, mais il est complètement illusoire de penser enrayer le terrorisme par la force. Cette vision qui pourtant semble, à l'heure actuelle, la seule qui soit à l'ordre du jour en Amérique, s'attaque uniquement aux manifestations violentes d'un mal dont on n'essaie même pas de saisir l'origine.

En attendant que nos gouvernements se ressaisissent, si jamais cela arrive, il nous reste à jouer notre rôle en profitant de notre formation et des ressources à notre disposition pour continuer à lutter pour l'accès à l'information et contre les abus des pouvoirs politiques. Il nous reste, en somme, à adopter une attitude de questionnement et d'ouverture, ce qui est toujours la voie la plus difficile!

Note

¹ Voir les autres textes sur le même sujet dans ce numéro.

La Corporation des bibliothécaires déménage

Veillez prendre note qu'à compter du 1^{er} novembre 2002
la CBPQ aura déménagé son bureau au :

**353 rue St-Nicholas, Bureau 103
Montréal (Québec) H2Y 2P1**

Téléphone: 514-845-3327
Télécopieur: 514-845-1618

info@cbpq.qc.ca
www.cbpq.qc.ca

Filtrer ou ne pas filtrer : quelques éléments de réponse

Cécile Lointier, responsable du centre de documentation, Centre d'information Artexte
c_lointier@yahoo.com

Depuis l'entrée de l'Internet dans les bibliothèques publiques, les bibliothécaires sont confrontés à un nouveau problème : le contrôle des sites Web consultés par les usagers. Certains pays comme les États-Unis¹ tentent de contrôler les contenus accessibles sur l'Internet, d'autres, comme le Canada, ne le préconisent pas, au moins officiellement. Enfin, des entreprises qui offrent des subventions aux bibliothèques publiques s'en mêlent et exigent l'absence de filtrage en échange d'argent (Microsoft a donné des bourses à des bibliothèques publiques québécoises pour l'achat de matériel informatique et la connexion à Internet. En retour, les bibliothèques s'engageaient à ne pas filtrer les informations consultées par le public). Doit-on contrôler ce que fait un usager avec l'ordinateur ? Ou doit-on le laisser libre de choisir ce qu'il peut voir ? Faut-il faire une différence si c'est un enfant ou un adulte ? Et a-t-on les moyens de la faire ? Pour régler ce « problème », certains responsables ont choisi le filtrage. L'objet de cette chronique est de présenter les logiciels qui permettent de filtrer le contenu disponible sur Internet, d'en montrer les limites et de s'interroger sur leur place et leur utilité au sein d'une bibliothèque.

■ Comment fonctionne le filtrage ?

Tout d'abord, on parle en français de logiciels de filtrage. Mais aux États-Unis, deux termes sont utilisés selon que l'on soit pour ou contre l'utilisation de ces logiciels. On parle de *filtering software* (positif) et de *copyrightware* (négatif), que l'on traduit par logiciel de censure.

□ Les techniques de filtrage

Le filtrage s'exerce grâce à des logiciels qui recherchent le contenu à bloquer. Ils utilisent plusieurs techniques comme, par exemple, le blocage par des mots-clés, le blocage par l'ordinateur hôte (*Host blocking*) et le blocage par les protocoles. Ils bloquent des pages HTML, des courriels, des fichiers, etc.

Blocage par mots-clés

Le logiciel cherche sur le site Web des mots ou des expressions. Ainsi, il compare des listes de mots-clés au contenu du site. Ces listes peuvent être subdivisées en catégories. L'utilisateur peut alors décider de bloquer seulement le contenu de certaines catégories. Ces listes sont soit générées automatiquement par des robots qui cherchent des termes sur Internet, soit par des équipes d'humains ou par les deux. Elles sont fournies par l'entreprise qui commercialise le logiciel. Elles ne sont pas publiques et sont cryptées. Elles sont parfois modifiées à la suite de plaintes de clients.

Les termes bannis peuvent apparaître dans le texte ou dans l'adresse URL. Si aucun terme banni n'est trouvé dans l'URL, la page est téléchargée et est comparée à la liste avant d'être affichée dans le logiciel de navigation.

Ce système a des limites importantes. En effet, si une liste contient le mot « sein » et bloque tous les pages Web où il apparaît, il bloquera également des pages qui traitent du cancer du sein. Des sites d'information médicale se sont ainsi retrouvés bloqués à cause du vocabulaire qu'ils utilisaient. Et les exemples ne manquent pas, illustrant les limites de ce système.

Blocage par le serveur/ l'ordinateur hôte²

Il s'agit de bloquer un site Web au complet, par le biais de son adresse URL, et plus seulement certaines de ses pages. Ce système fonctionne lui aussi avec des listes faites par les entreprises qui vendent les logiciels de filtrage. Il peut y avoir deux sortes de listes : les sites autorisés (listes blanches) et les sites interdits (listes noires). Un des gros désavantages de ce système est que le blocage de l'ordinateur hôte est réactif et pas proactif : il faut que le site soit identifié et apparaisse dans les listes afin qu'il soit bloqué. Cela suppose une mise à jour régulière des listes par l'entreprise et par chaque utilisateur du logiciel (de même que nous devons mettre à jour régulièrement les définitions de virus de notre logiciel anti-virus). Un autre des désavantages, comme pour la technique précédente, est que les listes sont secrètes et qu'il est difficile de savoir parfois pourquoi un site est bloqué. De nombreux dérapages ont déjà eu lieu.

Par exemple, en décembre 2001, en Belgique, le site éducatif EducWeb³ qui s'adresse aux enseignants et à leurs classes, ainsi que le site d'information Alterfocus⁴, ont été bloqués par la Communauté française Wallonie-Bruxelles (CFWB). Alerté par des enseignants, le webmestre a contacté la CFWB qui a mis les deux sites sur sa liste blanche, après avoir constaté son erreur, ce qui a débloquent les sites pour la Wallonie. Que

s'est-il passé ? Leurs adresses se sont retrouvées sur une liste noire achetée à une entreprise américaine, 8e6 Technologies, par la CFWB. Pourquoi ? Mystère. Le webmestre a contacté l'entreprise et n'a pas réussi à avoir de réponse claire. Elle a ôté les sites de sa liste noire trois jours après l'incident avec de vagues explications. Mais les sites, bien que de nouveau accessibles en Wallonie, ne le furent pas dans d'autres zones du monde qui achetaient la même liste, tant que 8e6 Technologies ne l'eut pas corrigée.

Blocage par les protocoles

Le logiciel bloque les sites qui utilisent un certain protocole. Cela concerne surtout les protocoles FTP (utilisé pour le transfert de fichiers) et NNTP utilisé par le système de discussion Usenet (employé pour discuter et échanger des fichiers). Comme pour les deux autres techniques présentées, ce système bloque trop de choses (c'est-à-dire des choses qui ne devraient pas être bloquées) et est trop strict. Si on bloque, par exemple, le protocole FTP, alors plusieurs mises à jour de logiciels ne seront plus possibles, car beaucoup transfèrent de fichiers l'utilisent.

Autres techniques

D'autres techniques permettent de bloquer du contenu sur Internet selon les noms des utilisateurs, les numéros d'identification des stations de travail, l'heure de la journée ou un système d'évaluation (*Web Rating System* comme PICS, dont nous reparlerons plus loin).

□ Les types de logiciels de filtrage

Les logiciels de filtrage appliquent ces différentes techniques soit du côté client⁵, soit du côté serveur⁶. Ainsi, il existe deux grands types de filtres :

- **Côté client** : le logiciel est installé sur un ordinateur individuel ou à travers un réseau interne (un LAN). Les pages Web sont bloquées quand elles arrivent sur l'ordinateur. Les filtres peuvent être inclus dans le logiciel de navigation. Ex. de logiciels : CyberPatrol, Surfwatch.

- Côté serveur :

Serveur Proxy⁷ : un serveur secondaire, géré par l'éditeur du logiciel de filtrage, permet de filtrer les requêtes des logiciels de navigation. Ex. de logiciels : Bess, Javelin.

Filtrage des paquets : sur l'Internet, l'information circule sous la forme de paquets, des blocs composés de bits et d'éléments numériques de service qui constituent une partie de message. Avec ce système, l'information est filtrée sur le serveur auquel est connecté l'ordinateur de l'utilisateur. Le logiciel analyse le trafic sur le réseau et regarde quels sont les protocoles utilisés, qui demande le paquet, etc., et décide s'il a le droit ou non de le voir. Notons qu'il n'y a pas d'analyse du contenu proprement dite. Il peut définir une liste de sites interdits pour chaque ordinateur et usager connecté au réseau. Ex. de logiciels : Choicenet.

Scheme-dependent filter : le logiciel utilise un système d'évaluation externe, souvent basé sur les métadonnées incluses dans les pages HTML. Ces dernières sont définies par les créateurs des pages. Les logiciels de navigation bloquent les sites selon l'estimation qui en est faite (*rating*). Le système d'évaluation le plus connu est PICS (Platform for Internet Content Selection). D'autres systèmes, comme ICRA ou Safesurf, ont développé leur propre système d'évaluation PICS. Ex. de logiciels : NetShepherd.

Notons que les gouvernements s'intéressent aussi au filtrage. La Commission européenne a par exemple mis sur pied le projet Safer Internet Action Plan pour développer un prototype européen de système de filtrage polyglotte pour les parents et les enseignants.

□ Le protocole PICS

C'est un protocole de filtrage de l'information développé par le World Wide Web Consortium (W3C), une instance responsable du développement et de l'interopérabilité⁸ des protocoles et des normes utilisés sur l'Internet. Le protocole PICS est basé sur une évaluation du contenu des sites Internet et est utilisé

par plusieurs logiciels de filtrage. Il est présenté comme un produit « neutre » par plusieurs, comme la solution pour régler les problèmes des logiciels de filtrage.

Comment ça marche ?

Cette évaluation se fait grâce à des métadonnées descriptives incluses au début de chaque page HTML ou associées à son adresse URL. Elle peut se faire avec ou sans la collaboration des concepteurs de pages Web. Ces derniers doivent tout d'abord choisir quel vocabulaire d'évaluation ils veulent utiliser. Le W3C recommande de se servir d'un vocabulaire déjà utilisé par d'autres sites et fournit une liste. Ensuite, le concepteur de pages Web choisit un service d'étiquetage, à qui il décrit en ligne ses pages en répondant à un questionnaire. Il reçoit alors les métadonnées à inclure au début de ses pages HTML, entre les balises HEAD (invisibles pour l'internaute).

D'un autre côté, une agence d'évaluation indépendante peut étiqueter des sites Web, après avoir bien sûr adopté un vocabulaire d'évaluation. Après l'étiquetage des sites Web, au lieu de mettre les métadonnées dans les pages HTML (ce qui obligerait à contacter les responsables des sites et de s'assurer de leur collaboration), l'agence d'évaluation stocke l'information sur un serveur d'étiquettes (*label bureau*). Ensuite, les logiciels de filtrage peuvent consulter ces étiquettes accolées aux pages Web afin de voir s'il faut les bloquer ou non. Des moteurs de recherche utilisent également les étiquettes.

De plus, n'importe qui peut créer ses propres étiquettes. Plusieurs logiciels de filtrage le permettent en stockant les étiquettes sur l'ordinateur utilisé par l'internaute et en s'y référant à la place du serveur qu'ils consultent habituellement. Au niveau de l'utilisateur, quand il demande à voir une page Web sur son logiciel de navigation, le logiciel de filtrage télécharge le document et demande au serveur d'étiquettes celles qui décrivent l'URL demandée. Il décide ensuite s'il la bloque ou non.

Un fournisseur d'accès à Internet pourrait décider d'utiliser le protocole PICS pour filtrer les requêtes sur son réseau. L'utilisateur de base n'aurait alors aucun contrôle technique là-dessus. Cela pourrait même être fait à son insu.

Enfin, le protocole PICS fonctionne avec tous les documents qui ont une adresse URL, comme les pages HTML, XML et le FTP. Les messages et les groupes de discussion Usenet ont également des adresses URL. Un schéma d'étiquette pour l'IRC (un service de bavardage écrit en ligne en temps réel) est en cours de préparation. Certains logiciels permettent même à leurs utilisateurs d'évaluer les sites Web. Le protocole PICS est utilisé par plusieurs logiciels de filtrage, comme CyberPatrol et CYBERSitter.

Limites du protocole PICS

Une des premières limites du protocole PICS à considérer est liée à l'indépendance et le sérieux des organismes qui étiquettent les sites Web et les autres informations sur l'Internet. Quand on pense à la taille qu'atteint maintenant l'Internet, on comprend que les coûts pour étiqueter toutes les adresses URL sont faramineux, en termes financiers et de ressources humaines. La masse d'information est bien trop importante pour être totalement classifiée. Alors qui va assumer les coûts pour que le système fonctionne ? De plus, y aura-t-il assez d'organismes indépendants pour garantir la pluralité d'opinion ? Et qu'en est-il des minorités linguistiques, dont font partie les francophones ? Devront-elles se soumettre aux critères des organismes dominants, qui sont pour la plupart américains ? Le risque n'est-il pas de voir s'imposer des valeurs morales américaines, assez puritaines ? Enfin, face aux différents vocabulaires d'étiquetage, ne va-t-on pas choisir ceux des plus grands bureaux d'étiquetage, pour la plupart américains ?

Une autre limite, ou plutôt un risque pour la liberté induit par le protocole PICS, est qu'il peut être installé au niveau d'un point d'accès national à l'Internet, où toutes les requêtes d'un pays ou d'une région

pourraient être filtrées, même à l'insu des usagers. C'est déjà ce qui arrive dans certains pays, comme la Chine.

Enfin, un autre danger est le mauvais étiquetage d'un site. S'il est fait à l'insu de son auteur, il ne pourrait l'apprendre que si des internautes le préviennent, ne pouvant plus y accéder. Que devrait-il faire ensuite pour corriger la situation ? Si, après avoir contacté l'organisme ou l'entreprise qui l'a mal évalué, ce dernier refuse de revoir son évaluation, quels seront ses recours ? Les tribunaux ? On voit qu'il manque aux PICS un cadre réglementaire pour réguler les excès possibles ou avérés. Remarquons que le même problème se pose avec les techniques qui utilisent des listes de mots-clés et d'adresses URL.

Les limites des systèmes de filtrage

Il existe une cinquantaine de systèmes de filtrage. Les techniques qui utilisent les listes de mots-clés et d'ordinateurs hôtes sont les techniques les plus utilisées. Elles sont pour la plupart pro-actives.

Les systèmes de filtrages ont des limites, dont certaines ont déjà été évoquées plus haut, des limites importantes à connaître avant de décider ou non de les implanter au sein d'une bibliothèque :

- **La subjectivité :** les listes de catégories de sites à bannir sont vaguement définies et l'évaluation laisse toujours un peu de place à la subjectivité de l'évaluateur. Cette subjectivité peut même subir des influences extérieures, notamment de groupes de pression organisés, prônant par exemple le respect des « bonnes mœurs ». Prenons l'exemple de la catégorie « Contenu explicite ». Une page montrant l'appareil génital d'un homme sur un site d'éducation sexuelle pour les adolescents contient-elle du contenu explicite ? Si oui, faut-il la bloquer au même titre qu'une page contenant du matériel pornographique ? Et bien, plusieurs logiciels de filtrage bloqueront cette page alors qu'elle présente un

contenu informatif intéressant, un contenu auquel une bibliothèque doit pouvoir donner accès.

- **Limitations techniques :** un hébergeur de sites Web gratuit ou une université peuvent avoir des pages contenant de la violence ou de la pornographie qui représentent une infime partie de toutes leurs pages HTML. Or, des logiciels de filtrage pourront bloquer l'accès à toutes les pages de ces sites. Ils peuvent aller encore plus loin en bloquant les sites qui pointent vers eux et les domaines Internet qui les hébergent (et donc tous les autres sites hébergés sur ce domaine). C'est extrême.

- **Le secret :** les listes noires sont secrètes car les éditeurs de logiciels les considèrent comme des secrets commerciaux. On ne sait pas quels sites sont interdits. Cela laisse place à des dérives, dont le bannissement de sites inoffensifs présentant une grande valeur informationnelle.

- **Le manque d'efficacité :** les logiciels de filtrage ne font pas simplement bloquer l'accès à des contenus tendancieux, ils bloquent également l'accès à des informations utiles. Les logiciels ne prennent pas en compte le contexte dans lequel est utilisé un mot. Le mot « nègre » n'aura pas la même connotation dans un texte raciste que dans un texte dénonçant le racisme. Du contenu de première importance est bloqué à cause de la limitation de ces logiciels eux-mêmes. Est-ce acceptable ?

L'American Library Association (ALA) décrit aussi d'autres problèmes liés aux logiciels de filtrage. Ainsi, le rôle des bibliothécaires est de conseiller et d'assister les usagers dans leurs recherches. Ils n'ont pas à assumer un droit et une responsabilité uniquement dévolus aux parents, c'est-à-dire décider ce que leur enfant peut voir ou non. Il n'entre pas dans les responsabilités du bibliothécaire de surveiller ce que lisent les enfants au sein d'une bibliothèque. Le temps des index est révolu. Et l'ALA pousse le raisonnement plus loin, en

montrant que l'utilisation des logiciels de filtrage dans les bibliothèques crée un contrat implicite entre la bibliothèque et les parents, selon lequel les enfants n'accéderont pas à des contenus à caractère tendancieux. Et c'est un contrat, conclue l'ALA, que les bibliothèques ne sont pas en mesure de respecter en raison des limitations techniques des logiciels de filtrage.

Des études sont réalisées régulièrement pour évaluer l'efficacité des logiciels de filtrage. Et les résultats sont inquiétants. En 2001 par exemple, le projet NetProtect a évalué 50 systèmes de filtrage (10 logiciels les plus populaires et 40 outils). Il a conclu qu'ils bloquent des sites inoffensifs, et que sur 10 logiciels de filtrage, aucun ne possédait toutes les qualités auxquelles l'on peut attendre, c'est-à-dire l'efficacité, la capacité de configuration, la transparence et la simplicité d'usage. Au niveau du blocage des contenus dangereux, on est bien loin des 100% d'efficacité. Par exemple, le célèbre logiciel CYBERSitter a intercepté 46% de sites dangereux et Cyber Snoop 65%.

Cette étude met en lumière le gros problème des logiciels de filtrage : le blocage de sites inoffensifs. Ces derniers sont bloqués car ils contiennent des éléments (mots clés, URL) utilisés pour bloquer des sites dangereux, bien qu'ils les utilisent dans un contexte différent. D'autres organismes surveillent les systèmes de filtrage et évaluent leur efficacité. Par exemple, le site The Free Expression Project a publié le rapport du National Coalition Against Censorship, qui a évalué en 2001 19 logiciels parmi les plus populaires. Son bilan n'est pas plus positif que celui de NetProtect. Il présente une liste de sites bloqués en 2001. On apprend notamment que le logiciel CyberPatrol bloquait une partie du site de la ville d'Hiroshima et des sites sur le peintre Vincent Van Gogh. Le logiciel CYBERSitter bloquait tous les sites de gais et lesbiennes ainsi qu'une partie du site d'Amnistie Internationale. Et, fait étrange,

quatre des logiciels les plus populaires, BESS, SurfWatch, CYBERSitter et Net Nanny bloquaient le site du National Coalition Against Censorship, qui combat entre autres la censure sur Internet. Enfin, un dernier exemple édifiant, le logiciel SafeSurf bloquait la déclaration d'indépendance des États-Unis et l'ensemble des pièces de Shakespeare, des contenus hautement dangereux (!).

Conclusion

Le filtrage de l'information est nécessaire sur Internet à cause de la somme immense d'information disponible. Les professionnels spécialisés en veille et en recherche de l'information en savent quelque chose. Les filtres peuvent donc être utiles pour trier l'information et sélectionner ce dont on a besoin. Mais ont-ils pour autant leur place dans une bibliothèque publique ?

On fait un parallèle entre le choix d'acheter ou non un livre dans une bibliothèque et le fait de filtrer le contenu sur l'Internet. Mais ce n'est pas la même chose. C'est le logiciel qui choisit ce qu'il bloque, pas le bibliothécaire. Ce dernier peut définir quelques paramètres, par exemple choisir des catégories de sites à bloquer, mais il n'a pas ou peu de contrôle sur les listes qui sont créées. C'est l'éditeur du logiciel, sans expérience en sciences de l'information, qui choisit ce que l'on bloque ou non. C'est donc son point de vue qui compte pour la sélection de l'information, pas celui du bibliothécaire. Alors, si les sites interdits le sont pour de mauvaises raisons, une bibliothèque doit-elle l'accepter ?

Certains argueront que si les usagers veulent consulter les sites interdits, ils n'ont qu'à le faire de chez eux ou d'un cybercafé. Mais les bibliothèques sont pour beaucoup de personnes le moyen d'avoir accès gratuitement à l'Internet, moyen sans lequel ils ne le pourraient pas. Il y a bien sûr des centres d'accès communautaire à Internet, mais ils ne sont pas forcément très connus.

On pourrait plutôt comparer le fait de choisir d'acheter un livre à la mise à la disposition des usagers de listes d'adresses URL sous forme de *bookmarks* (ou favoris) ou sur le site Web de la bibliothèque. Dans ce cas, le bibliothécaire a choisi les adresses URL et fait son travail de professionnel de l'information en sélectionnant des sources qu'il juge pertinentes et fiables pour ses usagers. N'oublions pas que le bibliothécaire est un médiateur entre l'information et les usagers. Une de ses principales tâches est de les orienter et de mettre à leur disposition une documentation exhaustive. Une bibliothèque doit être un lieu de savoir et d'ouverture, pas un lieu d'interdiction et de fermeture.

La solution au problème de l'accès à l'information sur l'Internet réside dans l'éducation de l'équipe de la bibliothèque et des usagers, dans l'établissement de politiques d'utilisation de l'Internet au sein de la bibliothèque, dans des séances de formation et de sensibilisation des usagers, et notamment les parents, aux ressources disponibles sur l'Internet, aux limitations des logiciels de filtrage et à la sécurité des enfants. De plus, de petits trucs tout simples peuvent aider à éviter les abus, par exemple installer les postes d'accès de manière à ce que le ou la bibliothécaire à la référence voie l'écran; ou alors, si on juge que le public doit avoir accès à tout, des protège-écrans qui empêchent le public de voir en passant ce que regarde l'internaute.

Lors de la recherche pour la rédaction de cet article, je n'ai pas trouvé beaucoup d'informations sur la situation dans les bibliothèques publiques québécoises. Alors je lance un appel à nos lectrices et nos lecteurs. Écrivez-nous (comite_argus@yahoo.ca) pour nous faire part de votre expérience, pour nous dire si vous utilisez des logiciels de filtrage et pour nous communiquer vos commentaires.

Références

American Library Association. *CIPA Resources*. Page consultée le 4 août 2002. Adresse URL : <http://www.ala.org/cipa/resources.html>

American Library Association. *Libraries & the Internet Toolkit : Tips and Guidance for Managing and Communicating about the Internet*. Page consultée le 3 août 2002. Adresse URL : <http://www.ala.org/alaorg/oif/internettoolkit.html>

Archimbault, François. *Étiquetage et filtrage : possibilités, dangers, et perspectives*. Page consultée le 31 juillet 2002. Adresse URL : <http://www.iris.sgdg.org/documents/rapport-ce/annexe6.html>

Bastian, Jeannette Allis. *Filtering the Internet in American Public Libraries : Sliding Down the Slippery Slope*. First Monday, vol. 2, no 10, 1997. Adresse URL : http://www.firstmonday.dk/issues/issue2_10/bastian/

Beeson, Ann; Hansen, Chris; Steinhardt, Barry. *Fahrenheit 451.2 : Is Cyberspace Burning ? : How Rating and Blocking Proposals May Torch Free Speech on the Internet*. Page consultée le 5 août 2002. Adresse URL : <http://www.aclu.org/issues/cyber/burning.html>

EducWeb et AlterFocus inclus dans une «liste noire». Page consultée le 5 août 2002. Adresse URL : <http://www.educweb.org/AlterFocus/Dossiers/Filtrage/index.htm>

FAQ - Frequently Asked Questions about Filtering and Censorware in Public Libraries : Section A - Filtering, Censorware and other schemes. Page consultée le 30 juillet 2002. Adresse URL : http://www.nofilters.org/faq/section_a.html

Heins, Marjorie; Cho, Christina. *Internet Filters : A Public Policy Report*. Page consultée le 9 août 2002. Adresse URL : <http://www.fepproject.org/issues/filteringreports.html>

Hunter, Christopher D. *Filtering the Future ? : Software Filters, Porn, PICS, and the Internet Content Conundrum*. Page consultée le 9 août 2002. Adresse URL : <http://www.ala.org/alaorg/oif/hunterchap3.html>

National Coalition Against Censorship : <http://www.ncac.org/>

Net Protect : <http://www.net-protect.org/en/default.htm>

The Internet Filter Assessment Project. *The Internet Filter Assessment Project : A Talking Paper on Internet Filters*. Page consultée le 5 août 2002. Adresse URL : <http://www.bluehighways.com/tifap/talker.htm>

World Wide Web Consortium. *Platform for Internet Content Selection (PICS)*. Page consultée le 30 juillet 2002. Adresse URL : <http://www.w3.org/PICS/>

Notes

¹ Cf. l'article de C. Bernier à propos du Children's Internet Protection Act.

² Selon l'Office de la langue française, c'est « l'ordinateur qui, dans un réseau, fournit aux utilisateurs finals divers services (programme, accès à des bases de données) et gère les commandes d'accès au réseau. » Et « On appelle parfois *ordinateur hôte*, l'ordinateur central qui fournit à un ensemble de terminaux les informations dont ils ont besoin. »

³ www.educweb.com

⁴ www.alterfocus.com

⁵ C'est-à-dire sur l'ordinateur où l'utilisateur fait sa demande.

⁶ C'est-à-dire sur l'ordinateur hôte où s'exécute les logiciels et auquel est relié l'ordinateur de l'utilisateur.

⁷ « Logiciel de sécurité servant d'intermédiaire entre le navigateur d'un internaute utilisant un réseau local protégé par un coupe-feu, et le serveur Web qu'il veut consulter, permettant ainsi à des données de sortir du réseau local et d'y entrer, sans mettre en danger la sécurité du réseau. », Office de la langue française.

⁸ « Aptitude que possèdent des ensembles informatiques hétérogènes de fonctionner conjointement et de donner accès à leurs ressources de façon réciproque. », Office de la langue française.



Vous avez envie de réagir après la lecture d'un article de la revue?

*La rubrique « **Boîte aux lettres** » est conçue spécialement pour vous.*

Toute personne désireuse d'apporter son point de vue, ses réflexions ou ses commentaires peut les expédier par courrier, au 307, Sainte-Catherine ouest, bureau 320, Montréal (Québec), H2X 2A3, par télécopie : (514) 845-1618 ou par courriel : info@cbpq.qc.ca, à l'intention du Comité de rédaction, au secrétariat de la CBPQ.



Dossier censure et bibliothèques

Charles Montpetit, Comité sur la liberté d'expression, Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)
cmontpetit@hotmail.com

Catherine Bernier
Bibliothécaire de référence
Université de Montréal
catherine.bernier@umontreal.ca

Le témoignage de **Catherine Canazzi**, ancienne responsable de la bibliothèque municipale d'Orange, en France.

Propos recueillis par **Audrey Attia**,
conseillère en solutions documentaires
Visard Solutions Inc.
audattia@yahoo.ca

Plusieurs événements récents nous ont convaincus d'aborder le thème de la censure au sein des bibliothèques publiques. Il y a eu le cas de la bibliothèque municipale de Hull. Fin 2001, à la suite d'une plainte d'une citoyenne dénonçant le « contenu pornographique » de certaines bandes dessinées, le conseil municipal a voté une résolution selon laquelle les bandes dessinées pour public averti seraient conservées à la bibliothèque centrale dans une section fermée. Seuls les employés devraient y avoir accès et les bandes dessinées seraient soumises à un examen interne. Il y a eu ensuite le jugement de la Cour Suprême américaine donnant raison à l'American Library Association (ALA) contre le gouvernement fédéral au sujet du filtrage dans les bibliothèques publiques. Le gouvernement ira en appel et, même avec cette victoire, la bataille du filtrage n'est pas gagnée.

La censure peut parfois être visible et facilement identifiable, mais elle est plus souvent cachée, voire acceptée en l'absence de débat face à des décisions isolées, faites ou non sous la pression d'éléments extérieurs. Nous verrons quelle est la situation de la censure au Canada et quelles pistes s'offrent à nous pour réagir face à des demandes de censure. Nous allons également nous intéresser à la bataille de l'ALA contre le gouvernement américain et, dans la chronique cyberthécaire (p. 7), aux aspects techniques du filtrage. Enfin, Catherine Canazzi partage avec nous son expérience relative à une municipalité extrémiste et les moyens que cette dernière a utilisés pour imposer la censure dans la bibliothèque municipale.



Bases de données sur Internet

Par l'intermédiaire d'Internet, EBSCOhost vous donne accès à de l'information provenant du monde entier. Nos bases de données sont façonnées pour les chercheurs de tous niveaux et de toutes disciplines. Elles fournissent des textes complets, des index et des résumés de millions d'articles. Des magazines, bien sûr, mais également des journaux, des livres de référence et des brochures.

- Plus de 70 bases sur différents sujets.
- Mise-à-jour constante.
- Recherche plein texte.
- Accès illimité sur le campus (adresse IP) et hors campus (par mot de passe).
- Statistiques d'utilisation du produit (via EBSCOadmin).
- Graphiques, tableaux et photos.
- Note informant l'utilisateur si le titre est disponible en format papier à la bibliothèque.

Parce qu'EBSCOhost™ porte le nom d'EBSCO, vous avez la garantie que vous recevrez le service de qualité auquel vous êtes habitué.

EBSCO Canada Ltée, une équipe branchée pour un service performant!



Membres du groupe EBSCO Information Service.

2, Boul Desaulniers, suite 660 • St-Lambert, Québec • J4P 1L2
(450) 672-5878 / 1-800-361-7322

Opinion / La censure et vous : ce que vous devez savoir

Charles Montpetit, Comité sur la liberté d'expression, Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)
cmontpetit@hotmail.com

Nous croyons généralement vivre dans un pays libre, où les échanges d'idées constituent un droit fondamental pour l'ensemble de la population. Nos bibliothèques publiques fournissent au public une grande variété de points de vue pour élargir ses horizons, et la prolifération des médias crée en nous une impression de surabondance permanente. Il nous est donc difficile de croire au rationnement de l'information qui nous parvient.

La réalité est pourtant tout autre. Si vous avez déjà tenté de commander une publication à l'étranger par le biais d'un catalogue, vous avez peut-être remarqué une petite note en marge du bon de commande :

« À notre clientèle canadienne : nous n'assumons aucune responsabilité pour les confiscations aux Douanes. »

Le Canada est en effet reconnu comme l'un des pays industrialisés les plus répressifs en matière de liberté d'expression. Non seulement nos canaux de diffusion sont de plus en plus regroupés sous la houlette d'une poignée d'entreprises, non seulement la dissension est de moins en moins tolérée par nos forces de l'ordre, mais le gouvernement ne se gêne pas pour contrôler nos lectures par le biais de lois formelles. Tout cela finit par avoir un effet catastrophique quant à la disponibilité de bien des documents sur les rayons.

Mais commençons par le début. La censure canadienne est régie par quatre principaux documents :

- **Le Code criminel (1959)** : Interdit la publication ou la distribution de matériel obscène, c'est-à-dire celui dont une caractéristique dominante est

l'exploitation indue de la sexualité. Ce qui est « indu » n'est pas précisé. Personne ne peut prétendre ignorer qu'un objet était obscène. L'intention des individus accusés n'est pas pertinente.

- **La circulaire D9-1-1 (1985)** : Énumère ce qui peut être interdit à la frontière, entre autres pour obscénité ou dégradation. Cela va des « descriptions du sang menstruel » jusqu'au « sexe avec violence » (même lorsque ladite violence est consensuelle ou minime — une fessée, par exemple). La dégradation n'est pas définie.

- **La décision Butler en Cour suprême (1992)** : Juge obscène toute exploitation sexuelle violente, dégradante ou déshumanisante, qui pourrait nuire à autrui selon une communauté donnée. On peut se défendre en invoquant le mérite éducatif ou artistique d'une œuvre, mais il faut le prouver en Cour, après une arrestation ou une saisie.

- **La loi sur la pornographie juvénile (1993)** : Interdit toute représentation sexuelle avant 18 ans — même si l'âge du consentement est fixé à 14 ans, et la moyenne des premiers ébats, à 15,5 ans. Criminalise la simple possession de matériel. Peut s'appliquer à un baiser et entraîner dix ans de prison (parfois plus qu'un viol).

Ces directives sont généralement appliquées par :

- **Les Douanes** : Effectuent des saisies sans mandat, le personnel interprétant la loi à son gré, sans rendre de comptes à quiconque. En 2000, la Cour suprême les oblige à justifier leurs saisies en 30 jours (faute de quoi l'importation est permise), mais cela ne se produit que si les destinataires portent ces saisies en appel.

- **La police** : Ne peut faire de descente sans mandat, mais dispose d'une grande latitude pour déterminer ce qui est légal, souvent à la suite d'une seule plainte. Ainsi, selon l'escouade de la moralité ontarienne, le jugement *Butler* ne permettrait une scène de sexualité explicite que s'il y a un scénario, du romantisme et aucun gros plan.

- **Les régies provinciales du cinéma** : Peuvent saisir un film, y exiger des coupures ou l'interdire même s'il respecte le Code criminel (par contre, son approbation ne protège pas le film d'une accusation d'obscénité). Entre autres, le *Motion Picture Act* (BC) exige que la régie interdise toute scène de sexualité avec violence ou ligotage.

- **Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes** : Interdit les propos grossiers ou obscènes en ondes. Quand une plainte est émise, il peut intenter une poursuite ou révoquer le permis de diffusion. Cela se produit rarement mais le risque d'avoir à fermer boutique incite les entreprises à la prudence.

- **Les organismes subventionnaires** : Peuvent refuser des fonds pour un motif légitime, mais les retirent parfois pour une raison politique. En 1994, par exemple, le gouvernement albertain a exigé que sa Foundation of the Arts veille à ce que les œuvres financées « ne choquent pas la susceptibilité ou les normes communautaires ».

Un tel climat encourage la censure à d'autres paliers. Ce peut être :

- Un groupe de pression qui fait restreindre l'accès à des œuvres (les 180 bandes dessinées mises à l'écart à Hull en 2001) ;

- Une librairie harcelée, vandalisée ou menacée à cause de certains titres (l'Androgyne, qui a dû fermer en 2002) ;

- Une œuvre altérée sans l'accord de l'auteur (l'abécédaire *De l'ange au zèbre*, censuré par Tisseyre en 1991) ;

- Un catalogue qui identifie tout produit controversé (le *Répertoire de la Tournée des écrivains*, diffusé en 1996) ;

- Un centre culturel qui exige l'épuration d'une animation (l'artiste Sylvie Rancourt, bannie à La Sarre en 1996) ;

- Une chaîne d'état qui annule la diffusion d'une émission (*Bad Girl* mis sur la glace à Télé-Québec en 2001) ;

- Toute punition liée à un récit fictif (le jeune auteur d'une composition suspendu à l'école Dalbé-Viau en 2001) ;

- Tout individu qui tente d'en faire taire un autre par la force (l'attentat contre le reporter Michel Auger en 2000).

Les incidents sont si fréquents que l'UNEQ en a récemment répertorié près de 300 dans le document *Liberté d'expression : Guide d'utilisation*¹.

377 ans d'interdictions

La censure n'est pas un phénomène récent chez nous. Un échantillonnage historique suffit à le démontrer :

1625 - Premier cas de censure passé à l'histoire : le pamphlet anonyme *L'Anti-Coton* (contre le Jésuite Pierre Coton) est « brûlé par la main du bourreau » quatre mois après l'arrivée des Jésuites en Nouvelle-France.

1685 - Mgr de Saint-Vallier décrète que les pièces de théâtre humoristiques « ne sont pas seulement dangereuses, mais qu'elles sont absolument mauvaises et criminelles, et qu'on ne peut y assister sans péché ».

1779 - Outré par les idées voltairiennes de *La Gazette littéraire*, le Sulpicien Étienne Montgolfier se plaint auprès du gouverneur Haldimand, qui saisit le journal et emprisonne les éditeurs.

1810 - Quand le journal *Le Canadien* prend la défense des francophones, le gouverneur James Craig fait saisir la presse et arrêter les rédacteurs pour sédition. *Le Canadien* ne reparait qu'en 1817.

1827 - Ludger Duvernay est trois fois emprisonné à cause de textes publiés dans *La Minerve* et doit s'enfuir aux États-Unis lorsque le gouverneur en interdit la publication en 1837. Duvernay la relancera après cinq ans d'exil.

1914 - Première Guerre Mondiale : le premier ministre Borden fait adopter une *Loi sur les mesures de guerre* qui le laisse définir ses pouvoirs et permet censure, arrestations et saisies. La loi n'est pas abrogée en 1918.

1926 - Une centaine d'enfants ayant péri dans l'incendie du cinéma Laurier Palace, les salles québécoises sont interdites aux moins de 16 ans, et ce, jusqu'à la sortie de *Blanche-Neige et les sept nains* en 1937.

1931-36 - Le Bureau de censure du cinéma interdit près de 100 films français, dont *Madame Bovary* de Jean Renoir, *Lucrèce Borgia* d'Abel Gance et *Le nouveau testament* de Sacha Guitry.

1938 - Maurice Duplessis fait voter la loi dite « du cadenas », qui autorise la police à sceller tout local où l'on produit de la propagande prétendument communiste. La loi est déclarée *ultra vires* en 1957.

1939 - Deuxième Guerre Mondiale : Mackenzie King ressuscite la *Loi sur les mesures de guerre*, fait emprisonner 20 000 personnes d'ascendance japonaise et interdit les Témoins de Jéhovah, qui s'opposent à la guerre.

1949 - Au Québec, une nouvelle loi contre « les histoires illustrées de crime » permet d'arrêter les vendeurs de *Batman* et

Wonder Woman, entre autres parce qu'ils encourageraient l'homosexualité.

1955 - Le Bureau de censure ampute d'une demi-heure chacun des films que Claude Autant-Lara tire des livres *Le rouge et le noir* et *Le blé en herbe*. Dans le second cas, il est aussi exigé qu'on taise le nom de Colette.

1967 - Les Ballets africains de Guinée, applaudis à Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Kitchener, Québec et Sherbrooke, sont jugés immoraux à Montréal à cause des seins nus des danseuses. L'impresaria est innocentée en 1968.

1970 - Pierre-E. Trudeau invoque la *Loi des mesures de guerre* pour tenir tête au Front de libération du Québec : les autorités tentent d'empêcher les médias de citer les communiqués du groupe.

1972 - L'Association des bibliothèques canadiennes crée un fonds de défense quand l'Église de la scientologie poursuit des bibliothèques qui refusent de se départir des ouvrages critiquant cette « religion ».



Melody, de Boivin et Rancourt : un de nos rares bestsellers, cette BD est interdite par les Douanes, saisie par la police et vaut à la scénariste d'être évincée d'une maison de la culture.

1976 - L'exposition Corridart, commandée par Montréal pour parer la rue Sherbrooke lors des Jeux olympiques, est qualifiée de « pollution visuelle » et démontée de nuit, trois jours avant la cérémonie d'ouverture.

1982 - Le ministre de la Justice Jean Chrétien propose de punir la représentation visuelle de tout-e mineur-e dont la conduite est « sexuellement explicite ». Il retire le projet quand le député Hnatyshyn le tourne en dérision.

1987 - Ray Hnatyshyn dépose son propre projet de loi fédéral contre la pornographie, entre autres définie comme la représentation de rapports sexuels entre adultes consentant-es. Le projet meurt au feuillet.

1990 - La librairie gaie Little Sister's de Vancouver et l'Association des libertés civiles de la province déposent une plainte basée sur la Charte des droits contre la censure due aux Douanes. Suite en 1996.

1991 - Montréal adopte un règlement interdisant à tout commerce érotique « d'exposer ou de maintenir à l'extérieur [...] une image qui représente le corps humain ». La loi est jugée inconstitutionnelle en 1992.

1992 - Première saisie en vertu du jugement *Butler* contre la misogynie : la police torontoise accuse la librairie Glad Day de vendre la revue lesbienne *Bad Attitude*, qui traite de jeux érotiques entre adultes consentantes.

1993 - Les Douanes retiennent les colis que le grossiste Inland (États-Unis) envoie à 44 librairies universitaires, religieuses et pour enfants. Leurs porte-paroles affirment qu'il s'agit de « vérifications routinières ».

1994 - Un numéro des revues *Elle* et *Wired* est retiré des kiosques pour avoir enfreint le silence imposé aux médias quant au procès de Karla Homolka. Un juge va jusqu'à interdire toute mention de l'interdiction.

1995 - Lors de la *Freedom to Read Week*, les Douanes saisissent 55 titres destinés à la librairie montréalaise l'Androgyne, même si certains sont en vente libre depuis des années.

1996 - Dans l'affaire Little Sister's (1990), la Cour estime que les Douanes ont mal appliqué la loi, mais elle ne l'abroge pas. Les saisies continuent et la librairie porte le jugement en appel. Suite en 2000.

1997 - Le conseil scolaire de Surrey (C.-B.) interdit dans ses écoles tout livre traitant d'homosexualité. La décision sera contestée jusqu'en Cour suprême en 2002. Coût total des procès : plus d'un million.

1998 - Des députés s'opposent à ce que la Canadian Free Speech League loue une salle de la bibliothèque de Victoria pour y tenir des discours racistes. Le personnel juge toutefois que la ligue a les mêmes droits qu'autrui.

1999 - Pendant des mois, des centaines de volumes traitant de sujets gais sont endommagés et cachés dans une librairie Chapters de Calgary. Les livres retrouvés sont exposés sous verre.

2000 - Little Sister's (1996) est entendue en Cour suprême. La Cour reconnaît le tort des Douanes mais n'abroge pas la loi. Les saisies perdurent et la librairie annonce qu'elle intentera un nouveau procès.

2001 - La Cour suprême autorise John R. Sharpe à créer de la fiction érotique juvénile pour son propre usage. Posséder l'œuvre d'autrui ou lui montrer ce qu'on a inventé demeure toutefois un délit.

2002 - Après un procès qui a coûté des millions, le Tribunal canadien des Droits de la personne juge illégal le site Web du révisionniste Ernst Zundel (le site reste toutefois accessible via un serveur situé aux États-Unis).

■ Les livres au pilori

Comme c'est le cas pour les viols, gardons-nous de croire que les victimes de censure ont mérité un tel sort et n'avaient pas leur place sur les rayons en premier lieu. Bien au contraire, ce sont souvent les individus les plus avant-gardistes qui se font traîner dans la boue, la plupart du temps pour avoir créé des œuvres qui explorent les limites de la création au lieu de se cantonner en terrain connu et de ressasser des évidences.

Des noms ? Aragon, Auf der Maur, Balzac, Bourgault, Bretécher, Burroughs, Chartrand, Colette, Diderot, Duras, Faulkner, Findley, Genêt, Gide, Godin, Goscinnny, Gotlib, Hemingway, Hergé, Huxley, Jolin, Joyce, Julien, Kinsella, Mailer, Malraux, Marineau, Miron, Möbius, Molière, Munsch, Oates, Péan, Proust, Quintin, Racine, Richler, Rushdie,

Pour se rendre à Winnipeg,
au carnaval des wapitis,
rien de mieux que de filer
à travers le pays
à bord d'un wagon rouge et gris!
On peut admirer les paysages.
Ah! quel merveilleux voyage!





De l'ange au zèbre, de Leclercq et Gagnon : les éditions Pierre Tisseyre suppriment la rime « en buvant du whisky » sans en informer les auteurs, laissant un espace vide dans le texte.

Salinger, Sartre, Sernine, Shakespeare, Soulières, Steinbeck, Straram, Thériault, Tibo, Twain, Vigneault, Vonnegut, Wilde, Zola... pour ne mentionner que quelques victimes — elles se chiffrent par centaines.

Des titres ? *L'amant de Lady Chatterley*, la série *Dragonball*, la série *Faubourg St-Rock*, *Les fées ont soif*, la série *Harry Potter*, *Histoire d'O*, *Les hommes préfèrent les blondes*, des albums *Largo Winch*, *Les mille et une nuits*, *Nègres blancs d'Amérique*, *Orange mécanique*, la série *Le petit Spirou*, *Peyton Place*, *Le salaire de la peur*, *Sa majesté des mouches*, *Le tambour*, la série *Titeuf*, des albums *Le vagabond des limbes*, *Vol au dessus d'un nid de coucou...* pour ne citer qu'un échantillon — un relevé exhaustif en compterait des milliers.

Même si la liste est bien plus longue du côté anglophone, il serait erroné d'y voir le signe d'une mentalité moins ouverte qu'au Québec. Si un nombre élevé d'incidents a été répertorié dans les autres provinces, c'est parce que celles-ci dénoncent ce genre de choses depuis plus longtemps que nous. En effet, cela fait plus de dix-huit ans que le Book and

Periodical Council organise la *Freedom to Read Week*², un événement anti-censure annuel à l'échelle du pays, alors que le pendant québécois n'existe que depuis quelques mois.

Qui plus est, il faut admettre que la défense de la liberté d'expression n'est pas encore une tradition bien établie au Québec — nous avons plutôt tendance à concéder la partie dès qu'une objection est émise :

- En Ontario, lorsque le conseil scolaire de Lanark a interdit à une école secondaire d'inclure le recueil *Different Seasons* dans un choix de lectures proposé aux élèves des classes les plus avancées au secondaire, l'éditeur et trois librairies ont réagi en distribuant 600 exemplaires gratuits dans la région pour démontrer son acceptabilité, et l'opinion publique a promptement amené le conseil à réformer ses agissements.

- Au Québec, quand un seul individu s'est objecté au titre du monologue *Nigger Black* d'Yvon Deschamps (un grand classique anti-raciste, réédité au profit d'un organisme charitable en 1998), il n'en a pas plus fallu pour que la Ligue des noirs du Québec monte l'affaire en épingle à la

une de la *Gazette*. Moins de 48 heures plus tard, la chaîne Maxi — qui diffusait la cassette-bénéfice en exclusivité — en interrompait la distribution.

Il est permis d'espérer que nous ne nous comporterons pas toujours ainsi. Mais pour que ce souhait devienne réalité, il nous faut maîtriser quelques règles.

■ Quoi faire en cas de plainte

L'approche des gens qui cherchent à faire bannir une œuvre s'apparente souvent aux tactiques de propagande :

- Se prétendre inattaquable — défendre les enfants, s'en prendre au sexisme, au racisme et à la violence;
- Démoniser ses adversaires — les caricaturer en termes outranciers, les associer à une position extrémiste;
- Faire appel à un symbole reconnu — se comparer à une cause à succès, se donner une apparence scientifique;
- Recueillir des preuves indirectes — fournir des témoignages anecdotiques, citer des passages hors-contexte;
- Se dire dans la moyenne — se présenter comme une personne ordinaire, faire appel aux traditions populaires;
- Faire le plus de bruit — affirmer être du côté de la majorité, frapper souvent ou par personnes interposées;
- Jouer sur la peur — évoquer la pente glissante que crée un précédent, prédire une conséquence catastrophique.

Il est inutile de chercher à éviter les conflits en se rabattant sur les œuvres les moins controversées : il y aura toujours des gens quelque part qui arriveront à s'offenser (un magicien a déjà demandé la suppression de livres qui enseignaient certains tours; des manuels scolaires ont été interdits à cause d'une scène d'Halloween). Imaginer des critiques



Marie Tempête, de Wachs et Cothias : cette scène est dénoncée par une citoyenne de Hull, qui convainc la Ville de faire retirer 180 albums des rayons de la bibliothèque municipale en 2001.



hypothétiques, c'est devenir son propre antagoniste. Personne ne gagne à un tel jeu.

Il importe plutôt d'établir une procédure officielle pour étudier les plaintes. Ce système élimine tout d'abord à la source les diatribes irréflechies et les réflexes primitifs (« je n'aime pas, je cogne »), en forçant les protestataires à tester leur logique — ou à étaler son absence au grand jour. La formule permet aussi de dépersonnaliser le débat et d'éviter les décisions adoptées à la légère par une personne informée de façon inadéquate.

Voyez les idées ci-contre, et bon débat !

Notes

¹ www.uneq.qc.ca/dossiers/

² www.freedomtoread.ca

³ Dans un cas comme dans l'autre, prière de nous en faire parvenir une copie.

⁴ Voir à ce sujet le site www.mediacoalition.org/reports

⁵ Refuser de publier un manuscrit, de diffuser un spectacle, d'acquérir un livre ou de le mettre en vente n'est pas une atteinte à la liberté d'expression — de tels choix sont inévitables. Par contre, toute forme d'intimidation (comme une étiquette d'avertissement sur un disque) peut constituer une brimade répréhensible, même si l'œuvre n'est pas formellement interdite.

Pour mettre une telle politique au point, il suffit de :

1) Rédiger une déclaration de principes ou signer celle qui apparaît dans le guide de l'UNEQ³.

2) Cerner des critères d'acquisition qui peuvent être expliqués sur demande :

- Prix reçus, critiques élogieuses, recommandations ;
- Réputation de l'auteur-e ou de la maison d'édition ;
- Qualité de l'information (exactitude, impartialité) ;
- Exhaustivité (dates récentes, travail en profondeur) ;
- Pertinence (réponses aux besoins du public-cible) ;
- Intérêt (sujet, approche, vulgarisation) ;
- Qualité d'écriture (style, originalité, langue) ;
- Qualité visuelle (illustrations, photos, mise en page) ;
- Qualité physique (impression, solidité, format) ;
- Valeur éducative, lien avec un plan de cours ;
- Coût, rapport qualité-prix ;
- Demande populaire.

Il va de soi que chaque livre n'a pas à satisfaire *tous* ces critères. Quelques-uns suffisent à justifier un achat.

3) N'accepter que les plaintes écrites, par le biais d'un formulaire recueillant les données suivantes :

Date ; Organisme déposant la plainte (s'il y a lieu) ; Type d'œuvre critiquée (livre, périodique, cd-rom, etc.) ; Auteur-e, titre, maison d'édition, année ; Circonstances entourant la découverte de l'ouvrage ; Motif de l'objection (avec extraits précis, au besoin) ; Mesure recommandée ; Signature, nom en lettres moulées, adresse, numéro de téléphone.

4) Former un comité adéquatement entraîné pour étudier les plaintes avec l'accord de la direction ou du conseil scolaire (qu'on tiendra au courant afin d'éviter que les plaignant-es aillent en appel.

5) Analyser la plainte de la façon la plus objective possible, en se posant entre autres les questions suivantes :

- Confond-on violence réelle et fictive ? Un récit imaginaire (ou un rêve) victimise-t-il des gens en chair et en os ?
- A-t-on clairement prouvé l'influence « néfaste » de l'œuvre ou se fie-t-on à des études bancales sur le sujet ?⁴
- Peut-on condamner l'œuvre sur la foi d'un extrait ? Interdit-on *La Bible* parce qu'on y trouve une crucifixion ?
- Quelle est la caractéristique dominante de l'œuvre ? Ses mérites compensent-ils les passages plus « osés » ?
- L'œuvre dénonce-t-elle un problème ou y contribue-t-elle ? Choque-t-elle gratuitement ou a-t-elle un autre but ?
- Est-il raisonnable d'entraver l'accès de toute la population à une création qui indispose une faible minorité ?
- Même si l'œuvre déplaisait à tout le monde, à quelles lois contreviendrait-elle ? Le mauvais goût est-il illégal ?
- Comment traiterait-on les arguments invoqués contre la violence si un classique comme *Macbeth* était en jeu ?

- Au lieu d'interdire l'œuvre, peut-on en acquérir une sur le thème opposé, ou prôner la supervision parentale ?
- Censurer au nom d'une cause louable n'ouvre-t-il pas la porte à des motifs plus douteux (homophobie, etc.) ?
- La présence d'enfants dans la société nous oblige-t-elle à ne diffuser que des œuvres anodines pour tout le monde ?
- Les efforts consacrés à la censure ne seraient-ils pas mieux investis dans le soutien de victimes bien réelles ?
- Pourquoi cible-t-on les arts et non des facteurs sociaux plus marquants (famille, groupe de pairs, pauvreté, etc.) ?

6) Au besoin, consulter des spécialistes dans le domaine visé (bande dessinée, cinéma, Internet, etc.).

7) Expliquer la décision à l'intéressé-e sans exprimer de jugement personnel ou adopter une attitude belliqueuse. Mettre en valeur la nécessité de respecter les droits du reste du public ou des autres familles en cause.

Notons que, puisque personne ne se vante de s'attaquer à la liberté d'expression, la censure a généralement lieu dans l'ombre. Le désir d'éviter l'attention des médias (et une contre-attaque d'organismes nationaux) fera donc reculer bien des gens qui auraient autrement exigé sans remords l'interdiction d'une œuvre, comme cela s'est produit dans le cas de la ville de Hull en 2001.

Signalez-nous d'autres incidents !

Pour mieux lutter contre la censure, l'UNEQ mettra régulièrement à jour sa recension des œuvres francophones attaquées par la censure — livres, chansons, spectacles, etc.⁵.

Si vous connaissez de tels incidents (même s'ils vous semblent mineurs ou réglés depuis longtemps), n'hésitez pas à nous en informer :

Charles Montpetit
4282c, rue Fullum
Montréal (Québec) H2H 2J5
tél./téléc. : (514) 525-4565
courriel :
cmontpetit@hotmail.com



La Compagnie de Restauration de Documents Inc.



La seule entreprise au Canada à vous offrir une véritable chambre de lyophilisation sous vide à grande capacité (freeze-drying) pour la restauration de vos livres, documents, papiers, radiographies, manuscrits et matériel informatique endommagés par l'eau, le feu, la fumée ou la moisissure.

**SERVICE D'URGENCE
24 HEURES**

514-931-7789 • 1 800 86-ROSCO

www.ROSCODOC.com

225 Lindsay, Dorval, QC H9P 1C6 • Téléphone: 514-931-7789
Fax: 514-931-2494 • Courriel: rosco@roscodoc.com

Children's Internet Protection Act :

les outils de filtrage et la censure dans les bibliothèques publiques

Catherine Bernier

Bibliothécaire de référence
Université de Montréal
catherine.bernier@umontreal.ca

Le texte de loi intitulé «Children's Internet Protection Act» (CIPA), mis en application le 21 décembre 2001, exige des bibliothèques publiques américaines qu'elles installent des dispositifs de filtrage sur leurs postes d'accès à Internet, à défaut de quoi elle ne bénéficieront plus d'importants programmes de subvention fédéraux. La petite histoire de l'entrée en vigueur de cette loi, tout comme celle des réactions qu'elle a engendrées au sein du milieu bibliothéconomique américain, constitue un point de départ tout désigné pour la réflexion sur ce phénomène relativement récent qu'est la censure sur Internet et, par extension, sur la censure appliquée aux documents électroniques.

Censurer c'est toujours, que l'on soit pour ou contre, masquer une partie de la réalité. Cette face cachée de la réalité ne se voile évidemment pas d'elle-même : ce sont des êtres humains qui, bien ancrés dans leurs valeurs et leurs certitudes, tirent le rideau sur ce qui ne devrait pas être dit, lu, vu ou entendu; ce sont également, notamment dans le milieu des bibliothèques publiques et celui de l'éducation, des logiciels filtres – un marché de 250 millions de dollars aux États-Unis – dont le but avoué est de reconnaître puis de filtrer, sur Internet, ces réalités troubles qui méritent le voile : pornographie, racisme, déviations sexuelles, violence, incitations à la haine en tous genres.

Depuis deux ans plus ou moins, le débat sur la censure électronique sur Internet au sein des bibliothèques publiques s'est teinté de couleurs vives chez nos voisins du Sud avec l'entrée en vigueur du Children's Internet Protection Act¹ (CIPA), dont les dispositions légales impliquent l'installation de logiciels filtres dans les quelque 9000 bibliothèques publiques américaines bénéficiant de certaines subventions fédérales. À ce chapitre, la petite histoire du CIPA, dans laquelle s'imbrique celle des réactions de l'American Library Association² (ALA), constitue un intéressant cas de figure sur lequel les lignes suivantes se pencheront brièvement pour en relever les faits marquants ainsi que certaines des considérations d'ordre éthique et professionnel lui étant liées.

L'histoire du CIPA

Le 21 décembre 2000, le président Clinton appose sa signature à deux projets de loi qui seront rendus effectifs le 20 avril 2001 : le Children's Internet Protection Act et le Neighborhood Internet Protection Act (NCIPA). La loi ainsi mise en application, constituée de deux projets distincts au départ, formalise les nouvelles conditions nécessaires à l'obtention des subventions gouvernementales accordées par le biais du Library Services and Technology Act³ et du Elementary and Secondary Education Act⁴. Ces conditions impliquent, d'une part, la mise en place d'une politique de sécurité pour l'utilisation d'Internet (Internet Safety Policy) dont le texte doit aborder certains thèmes déterminés (NCIPA) et, d'autre part, l'installation d'un dispositif de filtrage sur les postes d'accès Internet accessibles au public ou aux élèves (CIPA)⁵. La loi va plus loin en précisant par ailleurs les contenus électroniques d'Internet qui doivent être filtrés au moyen de ces mesures de protection technologiques : «These libraries and schools must certify that they have adopted and implemented an Internet Safety Policy that includes operation of a technology protection measure that blocks or filters Internet access to visual depictions that are obscene, child pornography or harmful to minors⁶».

Quelques mois plus tard, l'ALA et l'ACLU⁷ (American Civil Liberties Union) intentent une poursuite contre les deux

Children's Internet Protection Act : Filtering tools and censorship in public libraries

*"The legal document entitled
"Children Internet Protection Act"
(CIPA), in effect as of December 21,
2001, requests that American public
libraries install screening devices on
their Internet access work stations.
Failure to do so will result in a
situation where they will no longer
qualify for important federal grant
programs.*

*The short history of this law's
coming into effect and of the reaction
that it has engendered in the heart of
the American library science
community are a good point of
departure for a reflection on the
relatively new phenomenon of
censorship on the Internet and, by
extension, on censorship applied to
electronic documents."*

organisations gouvernementales instigatrices des projets de loi, la Federal Communications Commission (FCC) et l'Institute of Museum and Library Services (IMLS).

Le 30 mai 2002, au terme de deux semaines d'audiences devant un tribunal formé de trois juges de la Cour d'appel de Philadelphie, l'entrée en vigueur du CIPA pour les bibliothèques publiques touchées par la loi est invalidée :

Dans une décision étoffée⁸ (187 pages, format pdf), le juge en chef Edward R. Becker s'est dit sympathique aux visées gouvernementales de protéger les enfants de contenus inconvenants auxquels ils pourraient avoir accès sur le Web. Cependant, la formule des logiciels filtres est inadéquate, sur le plan constitutionnel, car ses failles bloquent l'accès à de trop nombreux contenus qui sont protégés par le droit à la libre expression (Premier amendement de la Constitution). Les juges qualifient d'« instruments peu raffinés » les logiciels filtres qui, comme il a été démontré au cours des audiences, bloquent des contenus légitimes et laissent parfois passer des contenus offensants⁹.

La saga du CIPA ne se termine pourtant pas ainsi puisque le 20 juin dernier, le Ministère de la Justice du gouvernement Bush a annoncé son intention de porter la cause en appel devant la Cour Suprême. Il faut remarquer toutefois que même si l'issue de ces prochaines audiences demeure indéterminée, un coup d'œil sur l'historique des décisions rendues par la Cour Suprême en matière de censure électronique permet de croire que le gouvernement Bush pourrait perdre sa cause, particulièrement en vertu du Premier Amendement garantissant le droit à la liberté d'expression et d'information¹⁰.

■ Les réactions et le rôle de l'ALA

Le bien connu Library Bill of Rights de l'ALA¹¹, dont la première mouture date de 1939, est une déclaration officielle qui prend position en faveur de la liberté

intellectuelle et, partant, contre toute tentative d'entrave à celle-ci. Dans l'exercice de leur profession, face à des cas de censure ou à toute forme de limitation de l'accès à l'information, les bibliothécaires américains peuvent de la sorte s'appuyer sur une « profession de foi » dont la position face à la censure est on ne peut plus claire : « Books and other library resources should be provided for the interest, information, and enlightenment of all people of the community the library serves. Materials should not be excluded because of the origin, background, or views of those contributing to their creation¹². »

On ne peut donc guère s'étonner de ce que l'ALA ait applaudi la décision de la Cour d'appel de Philadelphie. Son communiqué de presse du 31 mai 2002 approuve sans réserve les conclusions auxquelles est arrivé le juge Edward R. Becker, à savoir que l'utilisation de filtres sur les postes d'accès à Internet bloquerait non seulement l'accès à des discours protégés par la Constitution, mais donnerait également accès, à cause de l'inefficacité des logiciels filtres, à des contenus illégaux ou inconstitutionnels¹³. Il est intéressant en outre de noter que Christopher Hunter, de l'Université de Pennsylvanie, a affirmé lors des audiences de Philadelphie que les logiciels de filtrage ne parviendraient à bloquer les sites répréhensibles que dans 69% des cas et censureraient des sites inoffensifs dans 21% des cas¹⁴.

Par ailleurs, le jugement de Philadelphie reprendrait, selon l'ALA, les arguments de deux études menées par le gouvernement fédéral en octobre 2000 et mai 2002 : tous s'entendraient pour affirmer que les programmes d'éducation destinés aux utilisateurs d'Internet ainsi que l'élaboration parallèle de ressources d'information en ligne sont les moyens les plus efficaces de protéger le public – en particulier les enfants – du matériel dont le contenu est jugé inconvenant¹⁵.

Selon le président de l'ALA, John W. Berry, « filters are not the only – or the best – way to protect children. Filters

provide a false sense of security that children are protected when they are not. The issue of protecting children online is complex, and it requires complex solutions with parents, librarians and community members working together¹⁶ ». Ces solutions complexes dont il est fait mention, ce sont notamment des programmes et des politiques sur l'utilisation d'Internet dans les bibliothèques publiques; ce sont des ressources électroniques de qualité mises à la disposition des usagers; ce sont, surtout, des cours sur Internet offerts gratuitement à la communauté et, plus globalement, un programme d'éducation et de sensibilisation aux réalités de la toile numérique. En somme, ce sont des mesures entreprises afin d'apprendre aux internautes à jouer eux-mêmes le rôle du logiciel filtre, mais de façon beaucoup plus efficace.

Autre argument de l'ALA contre l'utilisation des outils de filtrage : les ressources monétaires des bibliothèques publiques situées dans des zones urbaines ou rurales défavorisées, dont les budgets déjà limités seraient, avec l'application du CIPA, soit imputés à l'achat de logiciels filtres coûteux, soit – dans l'éventualité où elles ne se plieraient pas à la loi – diminués par l'absence d'un financement adéquat¹⁷.

■ Les bibliothécaires et la censure sur Internet

Ce que l'histoire du CIPA met en lumière, c'est que bien au-delà du débat sur l'efficacité et l'utilisation des outils de filtrage pointe la question épineuse de la censure sur Internet, autre débat dont les considérations peuvent être différentes à certains égards de celles sur la censure appliquée aux documents imprimés mais aussi, à d'autres égards, analogues à ces dernières. Aussi est-il important de soulever certaines de ces considérations, histoire de lancer – ou de poursuivre – une réflexion incontournable pour les professionnels de l'information qui, de plus en plus souvent, doivent gérer des

collections de documents électroniques au sein desquelles le contenu d'Internet représente une portion importante.

On a dit souvent qu'en matière de censure, l'une des règles de base est de s'abstenir de traiter différemment les médias électroniques et les médias plus traditionnels. Ce qui compte c'est, d'abord et avant tout, le contenu. Toutefois, il faut voir aussi que le contenant détermine la diffusion et l'utilisation du contenu dont il est le support : en raison de son faible coût de production, en raison aussi de ses immenses possibilités de diffusion sur un réseau électronique, un site Web est un document auquel l'accès devient, nonobstant la question de la fracture numérique, beaucoup plus aisé que ne l'est l'accès à un livre. Du point de vue d'une école ou d'une bibliothèque publique, les dépenses liées à l'achat de livres se voient imputées à un budget annuel limité ; cela appelle donc un processus de choix constant. À l'inverse, une fois qu'elle a défrayé les coûts, certes assez élevés, associés notamment aux machines, à la mise en place du réseau et au branchement à Internet, l'école ou la bibliothèque publique donne accès à une collection numérique gigantesque au sein de laquelle elle n'a pas effectué de choix, n'ayant pas eu à le faire en fonction de contingences strictement monétaires¹⁸.

Doit-on penser incidemment que le processus de sélection des sources d'information ne peut pas s'appliquer au contenu d'Internet? Ou, au contraire, que l'on doit y appliquer un processus de désélection en rendant accessibles uniquement certaines « collections » d'Internet, au même titre que les collections physiques dans une bibliothèque?

A major concern for libraries is whether those well-developed library procedures of selection and mediation of information that lie at the heart of the profession can and should be applied in the Internet environment, or whether the librarian must abdicate those responsibilities in the name of access. Another is whether the library has the same responsibilities towards

potential information that may be received via the Internet that it assumes over all the other materials in its collection¹⁹.

On le voit, ces questions complexes méritent un examen attentif, et pas seulement chez nos voisins américains, afin que soit cerné plus exactement le rôle des bibliothécaires face à l'accès à Internet dans les bibliothèques publiques. Du côté de l'ALA, ce rôle est néanmoins très clairement défini : puisqu'il est du ressort de chaque utilisateur de juger du contenu des sites Internet qu'il visite, le bibliothécaire doit en quelque sort jouer le rôle d'un éducateur en établissant des lignes directrices sur l'utilisation d'Internet et en enseignant à ses employés, aux parents ainsi qu'à l'ensemble de sa communauté d'utilisateurs à connaître Internet et la qualité variable des informations qu'on y trouve :

Providing connections to global information, services and networks is not the same as selecting and purchasing material for a library collection. Determining the accuracy or authenticity of electronic information may present special problems. Some information accessed electronically may not meet a library's selection or collection development policy. It is, therefore, left to each user to determine what is appropriate. Parents and legal guardians who are concerned about their children's use of electronic resources should provide guidance to their own children²⁰.

Bien que la majorité des politiques d'utilisation d'Internet dans les bibliothèques publiques américaines abondent dans le sens de l'ALA en affirmant que la bibliothèque elle-même n'est pas responsable de l'information diffusée dans Internet²¹, des voix s'élèvent qui remettent en question cette position : pour Jeannette Allis Bastian par exemple, directrice des bibliothèques publiques aux Îles Vierges (États-Unis), l'ALA ouvre ainsi la voie à une forme d'abdication, par les bibliothécaires, de leurs responsabilités professionnelles liées au processus de sélection et de diffusion des sources d'information, qu'elles soient

traditionnelles ou électroniques : «The key to resolving the dilemma of filtering the Internet lies in the ability of librarians to reassert their responsibility for the information that is in their libraries, whether it is on the Internet or in the stacks²².»

Le débat sur le filtrage des contenus d'Internet en est un de première importance pour les bibliothèques publiques partout dans le monde, et les péripéties du CIPA constituent un tremplin tout désigné pour la réflexion. Une chose dans cette saga semble pourtant certaine : les outils de filtrage Internet, quelle que soit leur efficacité, quels que soient leurs coûts, ne seront jamais qu'une forme de technologie de plus dont l'objectif est de séparer, de façon automatique, le «bon grain de l'ivraie». Un exercice que l'être humain devrait apprendre à faire le premier, à défaut d'y réussir toujours.

- Technology is never a substitute for conscience²³.

Bibliographie

American Civil Liberties Union. 2002. [<http://www.aclu.org/>]. Page consultée le 17 juillet 2002.

American Library Association. 2002. [<http://www.ala.org/>]. Site consulté le 17 juillet 2002.

American Library Association. 2000. *Access to Electronic Information, Services, and Networks : An Interpretation of the Library Bill of Rights*. [<http://www.ala.org/alaorg/oif/electacc.html>]. Page consultée le 23 juillet 2002.

American Library Association. 31 mai 2002. *ALA applauds federal court ruling on the Children's Internet Protection Act*. [<http://www.ala.org/cipa/cipatrial9.html>]. Page consultée le 22 juillet 2002.

American Library Association. 2002. *Children's Internet Protection : A Summary*. [<http://www.ala.org/cipa/Summary.PDF>]. Document consulté le 17 juillet 2002.

American Library Association. 2002. *Library Bill of Rights*. [<http://www.ala.org/work/freedom/lbr.html>]. Page consultée le 20 juillet 2002.

Arobas.net. 27 mars 2002. *Internet : Culture, société et enjeux : le filtrage sur Internet a ses limites*. [http://www.arobas.net/articles/filtrage020401.htm]. Page consultée le 20 juillet 2002.

Chroniques de Sibérie, Les. 4 juin 2002. *Logiciels filtres : les bibliothécaires obtiennent gain de cause*. [http://cyberie.qc.ca/chronik/20020604.html#c]. Page consultée le 17 juillet 2002.

EdSource Online. Mars 2002. *About the Elementary and Secondary Act (Reauthorized in 2002)*. [http://www.edsource.org/edu_esea.cfm]. Page consultée le 17 juillet 2002.

FindLaw : Legal News and Commentary. 2002. [http://news.findlaw.com/cnn/docs/ala/cipa53102opn.pdf]. Document consulté le 17 juillet 2002.

First Monday : Peer-Reviewed Journal on the Internet. 1997. *Filtering the Internet in American Public Libraries : Sliding Down the Slippery Slope* par Jeannette Allis Bastian. [http://www.firstmonday.dk/issues/issue2_10/bastian/]. Page consultée le 22 juillet 2002.

Institute of Museum and Library Services. 2002. *Grants to State Library Agencies*. [http://www.ims.gov/grants/library/lib_gsla.asp]. Page consultée le 17 juillet 2002.

Internet Free Expression Alliance. 2002. *Children's Internet Protection Act*. [http://www.ifea.net/cipa.html]. Page consultée le 17 juillet 2002.

Liberty Hill Cyberwerks. 1996. *Jacking in from the "Keys to the Kingdom" Port* par Declan McCullagh. [http://cyberwerks.com/cyberwire/cwd/cwd.96.07.03.html]. Page consultée le 23 juillet 2002.

Notes

¹ Internet Free Expression Alliance. 2002. *Children's Internet Protection Act*. [http://www.ifea.net/cipa.html]. Page consultée le 17 juillet 2002.

² American Library Association. 2002. [http://www.ala.org/]. Page consultée le 17 juillet 2002.

³ Institute of Museum and Library Services. 2002. *Grants to State Library*

Agencies. [http://www.ims.gov/grants/library/lib_gsla.asp]. Page consultée le 17 juillet 2002.

⁴ EdSource Online. Mars 2002. *About the Elementary and Secondary Act (Reauthorized in 2002)*. [http://www.edsource.org/edu_esea.cfm]. Page consultée le 17 juillet 2002.

⁵ American Library Association. 2002. *Children's Internet Protection : A Summary*. [http://www.ala.org/cipa/Summary.PDF]. Document consulté le 17 juillet 2002.

⁶ *Ibid.*, p. 1.

⁷ American Civil Liberties Union. 2002. [http://www.aclu.org/]. Page consultée le 17 juillet 2002.

⁸ Le texte de la décision est accessible sur le site de FindLaw : Legal News and Commentary. 2002. [http://news.findlaw.com/cnn/docs/ala/cipa53102opn.pdf]. Document consulté le 17 juillet 2002.

⁹ Les Chroniques de Sibérie. Mardi 4 juin 2002. *Logiciels filtres : les bibliothécaires obtiennent gain de cause*. [http://cyberie.qc.ca/chronik/20020604.html#c]. Page consultée le 17 juillet 2002.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ American Library Association. 2002. *Library Bill of Rights*. [http://www.ala.org/work/freedom/lbr.html]. Page consultée le 20 juillet 2002.

¹² *Ibid.*

¹³ American Library Association. 31 mai 2002. *ALA applauds federal court ruling on the Children's Internet Protection Act*. [http://www.ala.org/cipa/cipatrial9.html]. Page consultée le 22 juillet 2002.

¹⁴ Arobas.net. 27 mars 2002. *Internet : Culture, société et enjeux : le filtrage sur Internet a ses limites*. [http://www.arobas.net/articles/filtrage020401.htm]. Page consultée le 20 juillet 2002.

¹⁵ American Library Association. 31 mai 2002. *ALA applauds federal court ruling on the Children's Internet Protection Act*. [http://www.ala.org/cipa/cipatrial9.html]. Page consultée le 22 juillet 2002.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ La comparaison est établie uniquement entre le processus de choix des documents imprimés et l'accès au contenu gratuit d'Internet. Sont donc exclues de la comparaison les ressources électroniques payantes telles que les bases de données bibliographiques ou textuelles.

¹⁹ First Monday : Peer-Reviewed Journal on the Internet. 1997. *Filtering the Internet in American Public Libraries : Sliding Down the Slippery Slope* par Jeannette Allis Bastian. [http://www.firstmonday.dk/issues/issue2_10/bastian/]. Page consultée le 22 juillet 2002.

²⁰ American Library Association. 2000. *Access to Electronic Information, Services, and Networks : An Interpretation of the Library Bill of Rights*. [http://www.ala.org/alaorg/oif/electacc.html]. Page consultée le 23 juillet 2002.

²¹ First Monday : Peer-Reviewed Journal on the Internet. 1997. *Filtering the Internet in American Public Libraries : Sliding Down the Slippery Slope* par Jeannette Allis Bastian. [http://www.firstmonday.dk/issues/issue2_10/bastian/]. [P. 15]. Page consultée le 22 juillet 2002.

²² *Ibid.*, [p. 16].

²³ Liberty Hill Cyberwerks. 1996. *Jacking in from the "Keys to the Kingdom" Port* par Declan McCullagh. [http://cyberwerks.com/cyberwire/cwd/cwd.96.07.03.html]. Page consultée le 23 juillet 2002.

La bibliothèque d'Orange face à la censure

Le témoignage de **Catherine Canazzi**, ancienne responsable de la bibliothèque municipale d'Orange, en France.

Propos recueillis par **Audrey Attia**, conseillère en solutions documentaires Visard Solutions Inc.
audattia@yahoo.ca

Cet entretien retrace le témoignage de Catherine Canazzi, ex-responsable de la bibliothèque publique de la municipalité d'Orange en France. En juin 1995, les élections municipales sont remportées par Jacques Bompard, politicien du Front National, un parti politique français d'extrême droite. Celui-ci prend le contrôle de la politique d'acquisition et, sous couvert d'un « rééquilibrage » des collections, fait de la bibliothèque un instrument de diffusion d'une littérature d'extrême droite ; cela, en toute légalité puisqu'en France, les bibliothèques publiques sont sous le contrôle des municipalités. Catherine Canazzi évoque de quelle façon le pouvoir municipal a perverti la fonction de la bibliothèque, lieu de pluralisme et de culture, et souligne les enjeux majeurs liés à la politique d'acquisition. Elle raconte la remise en cause du professionnalisme du personnel de la bibliothèque et la difficulté, toujours actuelle, de combattre de telles pratiques.

En juin 1995, M. Jacques Bompard, du Front National (parti politique français d'extrême droite) est élu maire de la ville d'Orange. Il décide de se servir de la bibliothèque comme moyen de diffusion d'une littérature d'extrême droite.

Argus. *Depuis combien d'années étiez-vous responsable de la bibliothèque ? Pouvez-vous nous décrire la bibliothèque et son contexte ?*

The library of Orange facing censorship

This article presents the testimony of Catherine Canazzi, former administrator of the public library of the municipality of Orange in France. In June 1995, Jacques Bompard of the Front National, an extreme right French party, wins the municipal elections. He takes control of the public libraries acquisition policy and, under the cover of a « rebalancing » of the collections, transforms the library into a medium for extreme right wing literature. This is completely legal since, in France, public libraries are under the jurisdiction of the municipalities. Catherine Canazzi retraces how the municipal power perverted the function of the public library, centre of pluralism and culture, and underlines the major issues linked to the acquisition policy. She talks about the questioning of the professionalism of the library staff and the difficulty, always present, of combating such practices.

Catherine Canazzi. J'étais responsable de la bibliothèque depuis environ dix ans. J'ai été la première professionnelle des bibliothèques recrutée par la Mairie d'Orange, à la faveur de la création, en 1981, d'un bibliobus municipal où j'ai travaillé pendant quatre ans. J'ai pris la direction de la bibliothèque municipale au moment du départ à la retraite du bibliothécaire en titre. J'ai œuvré pendant de nombreuses années pour susciter la création d'une médiathèque et le recrutement à mes côtés d'autres professionnels.

La bibliothèque d'Orange était alors installée dans un bâtiment qui a abrité des années durant le Trésor public. Son accès était semi confidentiel (à l'arrière du bâtiment, par une petite ruelle) et problématique car situé à l'étage, sa visibilité quasiment nulle, ses locaux beaucoup trop petits (275 m² dans une

ville de près de 28 000 habitants). Les dix années que j'ai passées à la tête de la bibliothèque d'Orange ont donc été dix années où je n'ai cessé de me battre pour faire admettre aux élus la nécessité d'offrir aux habitants de cette ville une « vraie » bibliothèque, gérée par de « vrais » professionnels, dans des locaux suffisamment spacieux pour y développer une offre de médiathèque à la mesure de ce que les habitants étaient en droit d'attendre.

La Municipalité Front National est donc arrivée au moment où cette médiathèque était en construction. Incluse dans un programme architectural et urbain comprenant une salle de spectacles, un musée et des logements sociaux, le projet à ce stade ne pouvait être stoppé. Il a par contre été mené à son terme avec une économie de moyens propre à le dénaturer complètement. Par exemple, en ce qui concerne la médiathèque, les surfaces initialement prévues ont été en partie utilisées à d'autres fins, les collections n'ont jamais été actualisées, les « nouveaux » supports (disques, vidéos) n'ont fait qu'une timide apparition, tardivement.

L'équipe avec laquelle je travaillais alors s'était professionnalisée. Nous étions en fait quatre professionnelles : trois agents de catégorie B¹ et moi-même, agent de catégorie A¹.

La politique d'acquisition de la Municipalité Front National : quels étaient les critères de sélection et de refus des ouvrages ? Quelles étaient les raisons invoquées pour justifier les choix budgétaires, idéologiques ou autres ? Vous parlez de la volonté d'un « rééquilibrage des collections ». Pouvez-vous nous expliquer ce que cela signifie ?

L'une des grandes habiletés du Maire a consisté à prétendre que les fonds étaient « déséquilibrés ». Il voulait dire par-là que les collections ne rendaient pas compte de l'existence et de la représentation de courants de pensée d'extrême droite. D'une part, pour lui, tout était « de gauche » : droite et gauche traditionnelles dans le même panier ! A ce titre là, nos critères d'appréciation de l'équilibre idéologique des collections ne sont pas les mêmes. Mais surtout, le critère premier de sélection devait être désormais ce que M. Bompard a appelé le « rééquilibrage », à savoir l'entrée massive dans les collections de la bibliothèque d'une littérature d'extrême droite prolix, de médiocre qualité pour la plupart et éminemment dangereuse.

Qu'on se le dise, la bibliothèque d'Orange a toujours offert à son public les œuvres de Céline ou, pour citer un auteur jeunesse proche du Front National, les œuvres de Pierre Gripari ou même *Mein Kampf*, considérant que l'intérêt littéraire ou documentaire primait sur les convictions personnelles de leurs auteurs. Le propos du Maire relativement à l'équilibre des collections ne peut se comprendre que si l'on admet que le « rééquilibrage » évoqué a permis de valider le principe d'acheter une littérature qui, effectivement, n'était pas sur les rayonnages parce que dangereuse, raciste, révisionniste et de piètre qualité.

Des choix idéologiques sommaires, des refus d'achat non moins sommaires (un titre, une illustration, un nom d'auteur connu pour ses convictions, etc.). Du point de vue budgétaire, une réduction sensible du budget d'acquisition au moment où, en prévision du nouvel

équipement en construction, il aurait fallu au contraire actualiser et renouveler les collections.

Comment l'imposition de cette politique s'est-elle traduite en ce qui concerne le travail de chacun ? Comment vous et votre équipe avez-vous vécu ces contraintes ?

Il faut bien comprendre que pour M. Jacques Bompard, il n'est nul besoin de professionnels pour gérer une bibliothèque. En tant que service municipal, elle est placée sous l'autorité du Maire, voire du responsable de la communication ou de l'adjoint à la culture. Le Maire nous a donc dit, comme à l'ensemble des chefs de service d'ailleurs, que tout comme nous avions « collaboré » avec la précédente équipe, nous « collaborerions » avec lui. Pour nous, un seul choix : se soumettre ou se démettre, aucune marge de manœuvre possible.

Tous les arguments réputés « professionnels » que nous avons tenté de lui opposer n'ont jamais été entendus, le Maire niant tout pouvoir d'expertise, d'arbitrage ou de jugement chez nous, en bref, toute compétence professionnelle. C'est une donnée essentielle pour bien comprendre ce qui s'est passé : nous ne discutons pas sur le même terrain, sur le même registre. C'est pourquoi les professionnels ont tous quitté la bibliothèque, ne pouvant plus exercer leur métier dans des conditions « normales ».

En quoi cette politique d'acquisition était un acte de censure ? Qui l'a ressenti comme tel ? Les professionnels et le public ont-ils eu la même réaction ?

Censure parce que déni de tout professionnalisme et refus d'acquisition de nombreux ouvrages pour des motifs clairement idéologiques. Censure parce qu'obligation de se taire, de se soumettre, de s'exécuter ; admettre l'introduction sur les rayonnages de choses pour le moins peu recommandables.

Les professionnels ont « réagi » ; pour preuve, aucun professionnel n'a accepté

de venir travailler à Orange depuis le départ des quatre professionnels que nous étions. Le public a fort peu réagi, à ma grande déception. Mais je crois que la situation et le fonctionnement de la bibliothèque d'Orange pendant de trop nombreuses années ne l'ont pas rendu mature et capable de comprendre ce qui se jouait là. En fait, qui avait seulement idée de ce que pouvait offrir une bibliothèque ? Les Orangeois ne connaissaient qu'un équipement archaïque, un peu désuet même, fonctionnant « à l'ancienne » et, finalement, s'en trouvaient satisfaits. Pour eux, aucune conscience de la possibilité d'une autre réalité.

Comment cette situation a-t-elle été possible ? Était-ce légal ? Est-ce qu'une telle politique municipale pourrait aujourd'hui encore être menée ?

Mais bien sûr, c'est légal. Là est toute la force et la perversité du système. De telles politiques sont certainement menées ici ou là et sans faire d'anti-communisme primaire, je suis bien sûre que certaines municipalités communistes ont dû pareillement introduire dans les collections des œuvres « majeures » censées convertir les esprits... Pourtant je ne veux en rien comparer ces pratiques car pour ma part, j'ai travaillé, oserais-je dire, avec tout l'échiquier politique sans jamais être confrontée à de tels agissements. Je crois que la seule parade possible est l'arbitrage des usagers de la bibliothèque ; j'ai pour ma part beaucoup souffert du silence des usagers devant une situation qui ne pouvait pas leur échapper. La bibliothèque est un outil au service de l'ensemble de la population, à des fins de loisirs, de culture, d'éducation ; le Maire d'Orange a voulu en faire un instrument de propagande, il a en quelque sorte perverti l'usage commun d'une bibliothèque de lecture publique.

Quels moyens aviez-vous à votre disposition à l'époque pour lutter contre cette situation ?

Aucun moyen, si ce n'est de faire savoir ce qui se passait. Pas très facile cependant

car bien que l'État garde le contrôle technique des équipements relevant des collectivités territoriales comme les bibliothèques publiques, il ne peut cependant pas interférer dans les politiques municipales, qui sont souveraines.

J'ai cependant rapporté systématiquement tous les éléments dont je disposais pour alerter le Conseiller pour le Livre et la Lecture de la Direction régionale des affaires culturelles (la D. R. A. C.) de ce qui se passait. Il a donc fait « remonter » l'affaire jusqu'au Ministère. Ce dernier, alors sous l'autorité de M. Douste-Blazy, a commandé une inspection de la bibliothèque d'Orange. Mais là encore, une inspection n'est nullement un débarquement « inopiné » dans la bibliothèque pour « surprendre ». C'est un rendez-vous fixé à l'avance avec le Maire et l'inspection de la bibliothèque se déroule en la présence du Maire ou de la personne déléguée par ses soins.

Le rapport d'inspection qui en a découlé n'en a eu que plus de poids et, cas unique dans l'histoire des bibliothèques françaises, ce rapport, d'ordinaire confidentiel, a été publié en exclusivité dans les quotidiens l'Express (11/07/1996) et Libération : une volonté politique forte du Ministre de l'époque de dénoncer une situation tout à fait exceptionnelle.

Et cela a été décisif dans la découverte par le grand public, comme par les professionnels, de ce qui se passait à Orange. A partir de là, oserais-je dire, on m'a cru. La Mairie n'a pas vraiment changé la nature de ses interventions en bibliothèque mais a été surprise qu'un rapport habituellement confidentiel puisse être porté à la connaissance du grand public. Elle a depuis, je pense, fait un peu plus attention à ne pas faire les choses de manière trop visible... mais elle les fait quand même...

Qui/quel groupe de personnes vous soutenait à cette époque ?

J'ai mis un certain temps à trouver du soutien car, d'une part, tout le monde avait

très peur au niveau local (menaces du Maire, pressions diverses) et, d'autre part, la profession avait tendance à penser que j'étais un peu « chatouilleuse » et que des réponses « professionnelles » devaient être en mesure de contrer de telles pratiques. Donc, au début, peu d'écoute, beaucoup de scepticisme et une certaine indifférence. Il a fallu attendre la publication du rapport dans l'Express et dans Libération pour que les gens comprennent qu'il se passait effectivement des choses graves et anormales.

Le premier tour des élections présidentielles de cette année a fait ressurgir la menace de la censure. Cette fois-ci, la mobilisation de la profession a été très forte, notamment pour dénoncer et prévenir des abus possibles de la politique d'extrême droite. Pensez-vous que l'expérience que vous avez vécue a contribué à cette prise de conscience ? Est-ce que cela a fait évoluer les choses selon vous ?

Dans la profession, indéniablement ; il y a depuis une réelle prise de conscience. En fait, les années glorieuses que nous avons connues en matière de développement de bibliothèque et de professionnalisation ont masqué à plusieurs d'entre nous les vides juridiques qui permettent qu'en toute « légalité », de telles pratiques s'instaurent. La décentralisation aidant, je ne crois pas que l'on puisse d'ailleurs, à proprement parler, légiférer en la matière.

Sur le plan national, le premier tour des élections a fait prendre conscience que le risque de l'extrême droite n'était pas écarté, pas aussi éloigné que certains voulaient le croire, et pas aussi marginal. Certes, la situation de la ville d'Orange, avec un maire plébiscité (60% au premier tour des élections municipales) est atypique, mais elle doit nous inciter à réfléchir.

Le cas de censure que vous avez vécu était clairement contrôlé par le politique. Cependant, il existe d'autres types de censures plus « anodines » qui utilisent

des moyens de pression beaucoup plus « ordinaires », par exemple la pression budgétaire. Avez-vous été confrontée à cela en tant que responsable de bibliothèque ?

Pour ma part, j'ai toujours travaillé avec des budgets très contraints. Certes, les choix politiques opérés par les élus en place ne permettaient pas à la bibliothèque de déployer une offre de service satisfaisante ; pour autant, je n'ai jamais vécu cela comme des actes de censure ; je crois qu'il faut rester précis dans les terminologies employées.

Sur le moment ou même plus tard, vous êtes-vous questionnée sur la politique d'acquisition en elle-même et ses critères d'évaluation ? Qu'est-ce qui fait au fond que l'on décide d'acquérir ou non un document pour une bibliothèque municipale qui vise le plus grand nombre ?

Je me suis toujours interrogée sur les politiques d'acquisition ou, plutôt, sur les acquisitions et leur pertinence ; là réside un des enjeux majeurs de notre métier et je crois que la plupart des professionnels dignes de ce nom sont pleins d'humilité dans cet exercice.

Par contre, j'ai pris conscience avec cette « aventure » du « pouvoir » dont nous disposons en la matière et qui peut nous être « jalouse ». C'est un pouvoir comme un autre et, à ce titre, il fait des envieux. Je pense pour autant qu'il n'est pas aussi important que ce que des élus de cette nature ont cru. Vouloir faire d'une bibliothèque publique un instrument de propagande est parfaitement illusoire, là les usagers ne s'y trompent pas. Par contre, ce n'est pas une raison pour y laisser pénétrer des ouvrages qui n'y ont nullement leur place. Entrer dans les collections d'une bibliothèque, c'est se voir apporter une caution, être « validé », reconnu et là, la bibliothèque fonctionne sur un processus relativement consensuel que le Maire d'Orange ne peut à lui tout seul remettre en cause. Un jour viendra où ces ouvrages seront dénoncés et expurgés du fonds à leur tour.

Suite à votre expérience à Orange, vous considérez-vous mieux armée pour lutter contre les formes de censure et pour affirmer les choix pris dans votre bibliothèque ?

Non, je suis pas mieux « armée » car là encore, ce serait admettre que l'on peut combattre de telles pratiques avec des arguments « professionnels ». Je crois qu'il faut être aussi professionnel que possible mais que ces idéologues là n'ont que faire, ils ne jouent pas sur le même terrain !

Connaissez-vous la situation actuelle de la bibliothèque d'Orange ?

Oui. Plus aucun professionnel. Des emplois non qualifiés, précaires... Une fréquentation faible (moins de 10 %), des moyens limités, des collections non renouvelées, d'une manière générale, peu de rayonnement.

Dans un autre domaine, l'introduction d'Internet en libre accès dans les bibliothèques a soulevé (et soulève encore) un vif débat qui n'est pas sans évoquer la question de la censure dans une certaine mesure. En effet, faut-il utiliser un filtre, ne permettre l'accès qu'à une sélection de sites reconnus, ou au contraire permettre le libre accès et former les utilisateurs ? Quelle est alors la responsabilité de la bibliothèque ? Quelle est celle des utilisateurs ? Autant de questions dont les réponses ont évolué au fil des améliorations technologiques, de l'expansion des sites de qualité et de la meilleure formation des professionnels. Comment avez-vous traité cette question dans votre bibliothèque ?

Je ne suis pas directement confrontée au problème dans ma bibliothèque puisque nous n'accueillons pas de public. Néanmoins, je pense que les filtres sont un leurre, facilement contournable par ceux qui veulent aller chercher des informations peu en rapport avec la vocation première de la bibliothèque ; et pour les autres, ils sont très contraignants et considérés par les usagers que nous sommes comme arbitraires. Fonctionnant sur des mots-clés, ils éliminent des accès et des infor-

mations de manière radicale et définitive parce qu'ils fondent leur utilisation sur des présupposés qui ne peuvent prendre en compte la diversité et la réalité des besoins ainsi que des usages.

Je crois du coup à l'absolue nécessité d'encadrer les pratiques de recherche, ce qui ressort pleinement de notre métier ; nous savons le faire avec les livres, nous devons apprendre à le faire avec les nouveaux supports ; nous devons valoriser notre expertise «bibliothéconomique», c'est-à-dire la connaissance des sites et des produits qui répondent aux besoins des usagers. C'est vrai pour les livres comme pour tout support qui entre dans la bibliothèque : nous devons connaître les contenus pour maîtriser leur usage. Rapporté à notre discussion de fond sur la censure, cela met en exergue le rôle pédagogique que nous avons et la caution morale dont nous charge la société dans laquelle la bibliothèque évolue. Nous sommes responsables des collections que nous offrons et ne pouvons fonctionner que sur un processus relativement consensuel. La bibliothèque ne peut se départir de l'époque dans laquelle elle vit ; elle en est en partie le reflet, en partie la mémoire et en même temps elle doit anticiper les usages de demain. Là est sans doute l'une des difficultés majeures de la constitution des collections.

13 août 2002

■ Profil

Catherine Canazzi est actuellement directrice de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Vaucluse, au service du Conseil général de Vaucluse, et a le statut de «Conservateur de bibliothèque 1ère classe». La vocation de cette bibliothèque est d'aider et de développer des bibliothèques de lecture publique dans des communes de moins de 10 000 habitants. Cette aide se traduit par un travail d'information et de conseil auprès des élus locaux, des actions de formation auprès des personnes, majoritairement bénévoles, qui gèrent ces bibliothèques dans les communes concernées, une desserte en documents (livres et disques) à l'aide de bibliobus et,

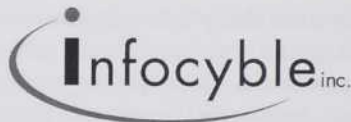
enfin, une aide à l'animation par le prêt d'expositions ou de sélections thématiques. Sur le département de Vaucluse, 109 communes sont ainsi desservies. Ce service est également un centre de ressources qui accueille les gestionnaires de bibliothèques pour suivre des formations.

Bibliothèque Départementale de Prêt, 410, Chemin de Brantes - Sorgues (84700).

■ Notes

¹ En France, le statut général de la fonction publique classe les fonctionnaires en trois catégories : A, B et C. Les catégories A sont hiérarchiquement supérieures et correspondent à des fonctions de conception, de direction et d'encadrement ; les catégories B à des fonctions d'application et de rédaction ; les catégories C à des fonctions d'exécution. Chaque corps ou cadre d'emploi est structuré en grades, classes et échelons.

(D'après : La Documentation française. « Découverte des institutions ». In Vie publique.fr [En ligne]. http://www.vie-publique.fr/decouverte_instit/instit/instit_4_3_0_q3.htm (Page consultée le 14 août 2002).)

 **Infocycle** inc.

**L'information stratégique
à votre portée™**

**Élisabeth Lavigueur
Présidente
www.infocycle.ca
T. : (514) 987-9833**

Quand foi et culture se rencontrent

Un exemple de valorisation des sciences humaines à l'Université de Montréal

Jacques Messier

Bibliothécaire professionnel

Bibliothèque des lettres et sciences
humaines - Université de Montréal

Service de référence et de développement
des collections

jacques.messier@umontreal.ca

L'élargissement de la théologie vers les sciences religieuses implique un réajustement des collections des bibliothèques en sciences humaines. La Direction des bibliothèques de l'Université de Montréal a compris la nécessité de ce virage en participant, de concert avec la Faculté de théologie et les secteurs d'études classiques et études médiévales, à l'acquisition des ressources documentaires nécessaires au maintien de collections déjà bien garnies. De l'imprimé aux documents électroniques, rien n'a été négligé pour assurer la survie de ces collections et contribuer ainsi à l'enrichissement des sciences humaines et sociales. L'article expose les différentes stratégies mises en place pour y parvenir depuis 1990 et illustre le projet d'exemples concrets.

Inutile de le rappeler, les sciences religieuses n'ont plus la cote depuis longtemps.

Non pas les sciences religieuses comme tel, mais plutôt la théologie chrétienne, car en plus de constater une fluctuation de fréquentation dans les facultés de théologie, les multiples revendications qui touchent l'Église catholique sont loin de témoigner en faveur de celle qu'Aristote appelait, dans le livre V de la *Métaphysique*, «la plus haute des trois sciences théoriques, après la mathématique et la physique». Les bibliothèques ont ressenti cette onde de choc !

Des ressources sous-exploitées

D'autres phénomènes ont aussi influencé la mise en veille des bibliothèques religieuses : le premier aura sans doute été la fermeture des grandes maisons des communautés religieuses, suivie d'une réorganisation de leurs bibliothèques, parfois riches en documentation, fondées en grande partie sur la conservation. Un deuxième phénomène est la rationalisation du marché de l'édition de livres et de périodiques religieux qui aura subi le contrecoup de la baisse d'intérêt pour la théologie, quand il ne s'est pas agi de la fermeture pure et simple des librairies spécialisées dans le domaine. Finalement, le plus marquant des

phénomènes est lié à celui de l'automatisation : l'absence d'un simple catalogue en ligne n'est pas un phénomène rare, et les restrictions à la consultation sur place auront vite fait de reléguer au second plan l'intérêt pour ces bibliothèques dont les richesses sont parfois inouïes.

L'Université de Montréal

Un exemple de mise en valeur

Depuis 1997, l'Université de Montréal, dans sa politique de redressement des bibliothèques, a cru nécessaire de maintenir et de développer des collections de niveau universitaire compétitives, dont celle des sciences religieuses. Grâce à la coopération entre la Faculté de théologie et la Direction des bibliothèques et à la vigilance de l'une et de l'autre, il aura été possible de maintenir à flot un navire largement éprouvé dans le tumulte des restrictions économiques passées et du réajustement des priorités qui en a résulté.

Rappel historique

La collection en sciences religieuses de l'Université de Montréal a d'abord été élaborée avec le fonds de l'Institut supérieur des sciences religieuses, au début des années 50. L'Université a vu au développement de ce fonds et poursuivi une mise à jour, jusqu'à l'acquisition de

When faith and culture meet

"The expansion of theology to include religious studies implies a readjustment of the library collections in social sciences. By participating with the Faculty of theology and the classical and medieval studies departments in the acquisition of documentary resources necessary to maintain the already well furnished collections, the Université de Montréal library administration has understood the necessity of this turnaround. From the printed page to electronic documents, nothing has been overlooked to insure the survival of these collections and thus to contribute to the enrichment of the department of social sciences. The article presents the different strategies put together since 1990 to obtain this result and illustrates the project with concrete examples."

plus de 220 abonnements périodiques en théologie, 29 en études médiévales et 43 en études classiques. Toute proportion gardée, la bibliothèque consacre approximativement 30% de son budget aux abonnements de périodiques, puis 70% à celui des monographies. Viennent progressivement s'ajouter les documents électroniques, dont je parlerai plus loin.

Après plusieurs années d'autonomie, la collection des ouvrages consacrés aux sciences religieuses, théologie et études bibliques a été fusionnée à celles des lettres et sciences humaines en 1987, lors de la construction du pavillon Samuel-Bronfman qui, dorénavant, renferme les diverses disciplines des sciences humaines et sociales, à l'exception de la psychologie, des communications, de l'éducation et de la géographie. Disposée dans un environnement physique rajeuni, la collection en sciences religieuses est donc venue enrichir le patrimoine culturel des autres sciences, tout en bénéficiant de leur éclairage selon une approche «nouvelle» que l'on pourrait nommer *interdisciplinarité*.

D'ailleurs, dans l'énoncé de mission de la Faculté de théologie, il est écrit que «Les professeurs de la Faculté reflètent une pluralité de courants théologiques et mettent en œuvre une variété d'approches du fait religieux», ce qui indique bien la préoccupation et la nécessité d'ouverture vers les champs périphériques du fait religieux.

■ Des éléments de redressement

Après avoir connu quelques années difficiles, le réseau des bibliothèques élargit son développement de collections dans des domaines connexes à la théologie et aux études bibliques, soient les sciences religieuses, tout en favorisant adéquatement le déploiement de cette discipline dans une perspective d'interdisciplinarité. On pense, par exemple, à l'ajout de documents concernant les religions orientales, l'éthique, la bioéthique et la théologie pratique.

Autre exemple de redressement : depuis quelques années, la Bibliothèque des lettres et sciences humaines s'est enrichie d'une large part de la collection de l'Institut des Études Médiévales en rapatriant dans ses murs près de la moitié de cette documentation. Au printemps 2001, la Direction des bibliothèques a également donné suite à une demande d'un groupe de professeurs, dans le but de mettre à niveau la collection des Études classiques, exerçant ainsi une revalorisation de collections un tant soit peu négligées depuis quelques années. Le corps professoral a, pour sa part, formulé des demandes précises à cet égard, suite aux recommandations du rapport des évaluateurs des programmes. Conséquemment, un budget substantiel a été mis au service de ce projet qui demeure toujours en vigueur, de concert - disons-le, informel - avec les autres institutions universitaires environnantes.

■ Élaboration d'une politique de choix

Dès 1998, la Faculté de Théologie de l'Université de Montréal publiait, en accord avec le bibliothécaire spécialisé et la Direction des bibliothèques, une politique de choix, traçant ainsi les grandes lignes de son orientation future en matière de développement de collection. À la fois brève et substantielle, elle situe, dans un premier temps, la collection dans l'ensemble des autres collections universitaires, la qualifiant du même coup de «une des meilleures bibliothèques au Canada». On note par exemple certains grands axes de développement relatifs à la langue, aux repères géographiques et chronologiques, au type de support, à la notoriété des grands éditeurs puis, bien sûr, les documents exclus d'une telle politique, par exemple en ce qui concerne le nouvel âge et l'ésotérisme. Une rubrique intitulée «Secteurs connexes» comporte une ouverture vers une sélection d'ouvrages dits complémentaires à la théologie et aux sciences religieuses. Puis suivent les divers champs de spécialisation, dont le niveau de développement est évalué à partir de deux

échelles : celle de l'*American Library Association* et celle de quelques répertoires spécialisés, dont les *Ephemerides Theologicae Lovanienses*, *New Testament Abstracts* et *Old Testament Abstracts*. Le processus de sélection se fait concrètement à partir d'une série de titres de périodiques, dépouillés systématiquement par les professeurs membres du comité de bibliothèque de la Faculté et du bibliothécaire responsable de la discipline.

■ Allocation budgétaire

Une des preuves tangibles de ce redressement aura été une augmentation des allocations budgétaires. Entre 1998 - 1999 et 2000 - 2001, une augmentation de près de 13% a été allouée pour assurer un développement équitable des collections de monographies et de périodiques, afin de retrouver une bonne vitesse de croisière en matière de développement de collection. Il faut souligner que la théologie n'a pas été privilégiée par rapport aux autres disciplines, qui se sont vues, elles aussi, enrichies d'une nouvelle allocation budgétaire.

■ Rapport annuel et Plan stratégique

Dans son rapport annuel 2001 - 2002, la Direction des bibliothèques faisait mention de sa satisfaction vis-à-vis du Ministère de l'Éducation du Québec, qui prévoyait augmenter progressivement ses budgets destinés spécifiquement aux bibliothèques. Cet effort se concentre sur le développement des collections, sur support papier comme électronique.

Dans la foulée de cet objectif, la Direction des bibliothèques élaborait un plan stratégique pour 2001 à 2005. Ce plan comportait un certain nombre de lignes directrices dont une fait explicitement référence aux collections. En plus de voir à maintenir un niveau élevé de documentation, le plan propose de développer l'ensemble des collections, sur tout support, de façon à maintenir un niveau de recherche supérieur.

■ Participation à l'*American Research Library*

En 2001, l'Université de Montréal était invitée à se joindre, conjointement avec les bibliothèques des écoles affiliées, HEC et Polytechnique, à l'*American Research Library* (ARL). Cet organisme sans but lucratif se distingue par l'importance qu'il accorde au contrôle de la qualité de l'information de niveau universitaire. Présentement, l'Université de Montréal se classe confortablement parmi les autres institutions d'enseignement. L'évaluation des institutions se fait selon des critères quantitatifs, basés spécifiquement sur la somme de documents acquis ou à acquérir, de même que sur le budget de fonctionnement alloué aux bibliothèques.

Par cette participation, l'Université s'assure une place de choix parmi les grandes institutions de recherche et d'enseignement.

■ Des preuves tangibles de redressement

De tels signes de relance, appuyés par une allocation budgétaire substantielle se sont, depuis, concrétisés. Voici quelques exemples :

Quelques collections format papier, jadis annulées, ont été réacquises, même rétrospectivement, alors que d'autres sont passées entièrement sur format Web. Dans le premier cas, il s'agit de *Medioevo Latino*, dont l'abonnement a été complété, alors que dans le second cas, c'est *Religion Index* (1949-) qui a cédé la place à *Atlas Full Text Plus*. Ce titre reconnu pour l'ampleur de sa couverture a été acquis de concert avec d'autres institutions participantes de la CREPUQ en format Web, incluant le texte intégral d'une cinquantaine de titres de revues spécialisées. Un enrichissement continu de la base est prévu. Également acquises, les œuvres de Luther dans l'édition Weimar, considérée comme une édition de recherche, puis une collection des

œuvres complètes de Jean Chrysostome latin/grec datant de 1852. On ne saurait passer sous silence l'achat de bon nombre d'ouvrages de référence malencontreusement «disparus» au cours des années 1998-1999.

En format électronique, la *Patrologia Latina*, diffusée sur le Web par ProQuest, a été acquise en mai 2002. Riche de son contenu et de la puissance de son outil de recherche, la collection des Pères latins de Jacques-Paul Migne accompagne dorénavant *Library of Latin Texts* (CLCLT-5), que nous possédions déjà sur CD-ROM. L'ajout de nombreux documents dans la nouvelle édition plein texte complète ce corpus d'ouvrages fondamentaux en histoire de l'Église. Le *Catalogue de l'École Biblique et Archéologique Française* sur CD ainsi que la *Bibliotheca Teubneriana Latina* s'ajouteront sous peu à la collection de référence en format électronique.

Un budget spécial et substantiel a été affecté à la «mise à niveau» de la collection d'ouvrages en études classiques. Ce projet est en marche depuis avril 2001 et se poursuit encore présentement. Voici quelques exemples : le *Corpus Vasorum Antiquorum*, grâce auquel la collection s'est enrichie de nombreux ouvrages d'une série réputée pour la qualité de ses illustrations; le *Corpus Inscriptionum Latinarum* (la série complète, incluant les suppléments); le *Thesaurus Lingua Latina* (la série complète jusqu'à la lettre Q).

Parmi les documents de l'Institut d'études médiévales, de nombreux manuscrits en microforme ont été rapatriés et devront être répertoriés. Ces manuscrits font, pour l'instant, l'objet d'une évaluation.

■ Conclusion

Ce ne sont là que quelques réalisations qui font preuve de la volonté de l'Université de maintenir une place de choix aux sciences humaines parmi les diverses sciences. Ces quelques exemples auront servi à illustrer l'importance de ce qui, surtout de nos jours, peut sembler

accessoire dans un monde hautement technique, prouvant ainsi que la culture a toujours sa place, et que la technique peut tout aussi bien la servir qu'elle peut servir la science elle-même.

■ Notes

1 Lacoste, Jean-Pierre. *Dictionnaire critique de théologie*. Paris, P.U.F. 1998.

2 pour de plus amples détails sur cette période, voir Sauvé, Madeleine. *L'institut supérieur de sciences religieuses de la Faculté de théologie*. Montréal, Bellarmin, 1995. p.33-56.

3 Université de Montréal Service des bibliothèques Direction des collections Service des acquisitions *Statistiques annuelles août 2000* p.32-33.

4 Université de Montréal. Faculté de Théologie *Politique d'acquisition pour la bibliothèque*. P.1.

5 *ibid* p.11.

6 «La Direction des bibliothèques se félicite de l'Entente de réinvestissement 2000-2003 avec le ministère de l'Éducation du Québec qui prévoit une augmentation progressive de la part du budget institutionnel consacré aux bibliothèques, de 5.9% qu'elle était en 1997-1998 à 6.5%, en 2002-2003, avec l'objectif à plus long terme de rejoindre la moyenne des universités de recherche canadienne qui s'établit déjà à 7,5%.» In Direction des bibliothèques. Direction générale *Rapport Annuel 2000-2001* novembre 2001 p.7.

7 Direction des bibliothèques. Direction générale. *Plan stratégique 2001-2005* novembre 2001 p.6.

8 Iforum *Des nouvelles de...Nouvelles récentes des unités*. Direction des bibliothèques. *L'Université de Montréal se classe au 59e rang des bibliothèques de recherche membres de l'ARL*. 3 mai 2002. <http://www.iforum.umontreal.ca/desnouvellesde/1111.htm>.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Notre culture Notre patrimoine Nos histoires

Notre patrimoine et notre culture sont le reflet de ce que nous avons été, de ce que nous sommes et de ce que nous voulons devenir. Ils sont le miroir de nos valeurs, de nos rêves et de nos aspirations. Ils créent des liens qui nous unissent et qui célèbrent nos différences.

Notre culture, notre patrimoine.
Le reflet de ce que nous sommes.

Pour plus d'information sur le
Programme de culture canadienne en ligne

www.patrimoinecanadien.gc.ca

1 (866) 900-0001

Our Culture Our Heritage Our Stories

Our culture and heritage define our values and our way of life. That's how we see ourselves, and how we want the world to see us. They connect us with our past, with our future — and with one another.

Our culture, our heritage.
That's who we are.

For more information about
Canadian Culture Online Program

www.canadianheritage.gc.ca

1 (866) 900-0001



Canada

La relève : à qui le tour ?

William M. Curran, directeur des bibliothèques, Université Concordia
wcurran@alcor.concordia.ca

Traduction : Michelle Bachand

Une des fonctions essentielles d'une bonne administration est d'assurer sa succession, c'est-à-dire de veiller à ce que les employés qui démontrent des aptitudes au leadership reçoivent de l'aide et de la formation avant le départ des administrateurs de longue date. Pour plusieurs raisons, les bibliothèques universitaires risquent de se retrouver face à une pénurie d'administrateurs chevronnés. Il s'agit d'une situation alarmante à laquelle d'autres types d'institutions ont dû faire face au cours des dernières années.

À partir du moment, il y a maintenant quelques décennies, où je me suis frotté au domaine de la psychologie, je suis devenu un admirateur de William Glasser, qui s'est approprié l'expression « Thérapie de la réalité. » En tant qu'administrateur, j'essaie de me centrer sur la *réalité* d'une situation donnée, d'en faire grand cas et de rendre ma décision. Cet article essaie de *donner l'heure juste* sur la situation critique à laquelle les bibliothèques universitaires font face.

Donner l'heure juste, les faits

Selon les estimations (AUCC, 2002) pour les huit prochaines années, c'est-à-dire d'ici 2010, les universités canadiennes devront engager environ 30 000 nouveaux professeurs. Nous n'avons pas vu un tel besoin de nouveaux professeurs depuis que les premiers baby-boomers sont entrés à l'école élémentaire au début des années 1950 et, plus tard, lorsque ce même groupe est arrivé dans les universités nord-américaines au milieu des années 1960. La compétition s'annonce forte. Des considérations comme le statut, les bénéfices, les salaires, les sabbatiques, etc. seront au cœur des décisions des universitaires quant à l'acceptation de postes menant à la titularisation. Dans sa présentation faite à l'assemblée de l'Association Canadienne d'Économie, à Montréal l'été dernier, Paul Davenport, Ph.D., prévient que d'ici la prochaine décennie, le nombre des professeurs à la retraite augmentera considérablement

alors que la cohorte engagée pour le premier baby-boom se retirera. Les universités devront doubler leur niveau d'engagements annuels seulement pour maintenir le ratio actuel entre professeurs et étudiants, à un moment où 1) les États-Unis chercheront à s'approprier le même bassin de professeurs; 2) l'engagement de détenteurs de doctorats n'a pas progressé en proportion du besoin dans chacun des deux pays et 3) la demande de diplômés détenteurs d'un doctorat, à l'extérieur des universités, a augmenté pour répondre aux besoins de l'économie du savoir.

Ne nous leurrions pas. Les bibliothèques universitaires connaîtront les mêmes problèmes lorsqu'il s'agira de recruter des bibliothécaires. De fait, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec prévient ses membres que 20 % des membres actuels ont déjà atteint l'âge de 55 ans. Les bibliothécaires baby-boomers les plus anciens seront donc au seuil de la retraite d'ici cinq à huit ans.

James Matarazzo, doyen de l'école de bibliothéconomie à Simmons College, nous prévient (Hernon, Powell et Young, 2001) qu'en 2010, 83 866 bibliothécaires professionnels auront atteint l'âge de 65 ans et seront déjà à la retraite ou sur le point de l'être. L'exode des bibliothécaires praticiens conduira à une pénurie inévitable, ce qui pourrait s'avérer critique. De plus, il est important de noter que les chiffres du professeur Matarazzo excluent les bibliothécaires qui quitteront la profession pour poursuivre d'autres carrières - comme c'est normal; ces chiffres

Succession : who is the next ?

One fundamental component of sound administration is the concept of succession, i.e., mentoring and training those promising employees who show aptitudes for leading the organization when the present senior administrators vacate their positions. For a variety of reasons, academic libraries are at risk of finding themselves without a potential pool of experienced successors. This is an alarming situation, which other institutions have faced in the last few years.

ne font pas état, non plus, des autres formes d'attrition, comme la maladie et la mort. S. Wilder indique que dans les quinze prochaines années, 50 % des bibliothécaires dans les bibliothèques universitaires et de recherche au Canada se retireront.

En 2001, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec a choisi comme thème de son congrès annuel: Société cherche bibliothécaire désespérément.

Désespoir? Oui, peut-être, mais comment en est-on arrivé là? Comment notre profession a-t-elle atteint ce cul-de-sac?

■ **Embauche, fidélisation et croissance**

Dans une bibliothèque universitaire, une enquête récente (McGill University Libraries, 2002) révèle que 84 % du personnel professionnel a plus de 40 ans et 55 % a plus de 50 ans. Seulement 3 % des bibliothécaires ont entre 20 et 30 ans. Dans une autre bibliothèque universitaire, 78 % des bibliothécaires ont plus de 40 ans. Dans une troisième bibliothèque

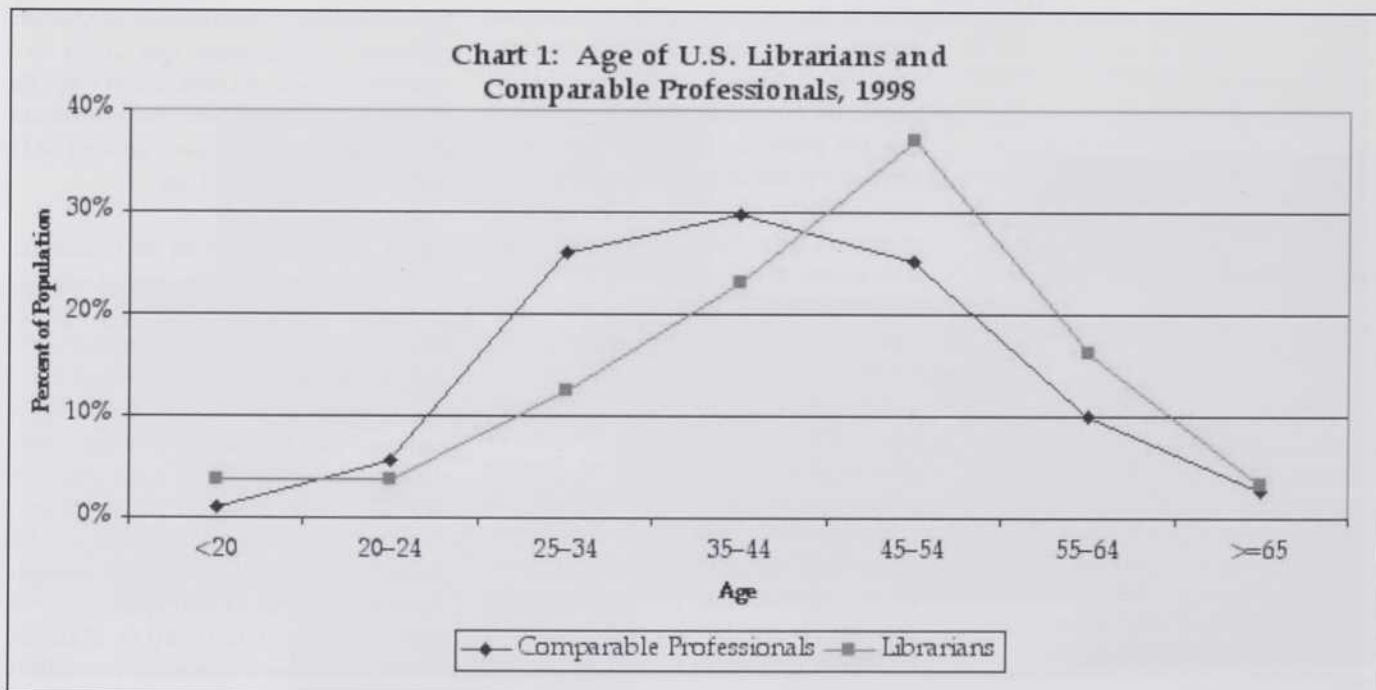
universitaire, 68 % du personnel professionnel a plus de 50 ans et 44 % a plus de 55 ans (parmi ce personnel, la moitié occupe actuellement des postes de gestion ou de *leadership*). Si l'on considère ceux qui sont en âge de prendre leur retraite - *mis à part les offres bonifiées de retraite anticipée* - ces bibliothèques pourraient perdre la moitié de leur personnel professionnel plus âgé, durant une année donnée. Plus important, il y a très peu de gestionnaires de niveau intermédiaire, de superviseurs et d'administrateurs d'expérience et bien formés qui se trouvent dans le groupe d'âge médian des bibliothécaires [40 à 50 ans], qui pourraient assurer une succession appropriée dans les bibliothèques, dans la perspective d'un exode massif vers la retraite. Une pénurie sévère de bibliothécaires professionnels se fera vraisemblablement sentir à ces niveaux - tout comme au niveau d'entrée. Il n'est donc pas trop surprenant que dans les bibliothèques de l'Université du Manitoba, le Groupe de travail sur l'embauche et la fidélisation recommande que leur directeur, *ou une personne désignée*, participe aux salons de recrutement de la CLA et de l'ACRL.

Comment en sommes-nous arrivés à ce point? Il y a plusieurs raisons expliquant cette réalité. Pendant les quinze dernières années, les bibliothèques universitaires furent aux prises avec des coupures budgétaires majeures, non seulement limitées aux collections, mais qui affectèrent également les postes du personnel. Un grand nombre de postes de gestion intermédiaire furent abolies au fur et à mesure qu'ils se libéraient. Il en a donc résulté peu d'occasions, s'il y en avait, de progresser vers des postes de supervision comportant de plus en plus de responsabilités, pour tout un groupe d'âge moyen de bibliothécaires professionnels faisant carrière dans les bibliothèques universitaires.

Selon les statistiques de CARL (voir tableau II), durant une période de six ans entre 1993 et 1999, la moyenne nationale de bibliothécaires gestionnaires a diminué de 16,96 à 14,04. La moyenne provinciale du Québec pour la même période est passée de 16,50 à 13,33.

De fait, une conséquence cachée des réductions de postes de supervision et de gestion intermédiaire dans les

Tableau I



bibliothèques universitaires a été le blocage de la chaîne «naturelle» de promotions progressives pour les bibliothécaires, devant les mener à des postes administratifs supérieurs. Les carrières de nombreux bibliothécaires universitaires qui, au milieu des années 1980, *auraient dû* progresser vers des postes de supervision et de gestion intermédiaire, furent effectivement «arrêtées», au moment où ces types de postes de gestion furent fusionnés ou abolis. Par conséquent, la mise à la retraite soudaine et massive de bibliothécaires possédant de l'expérience en administration pourrait constituer un choc désastreux. La situation n'est pas propre à une bibliothèque universitaire en particulier, ainsi les chances sont très minces de trouver, à l'externe, des candidats expérimentés et aptes à remplir ces postes de gestion.

Déjà en 1994, 82 % des directeurs de bibliothèques membres de l'ARL se situaient entre 45 et 69 ans (Hernon, Powell

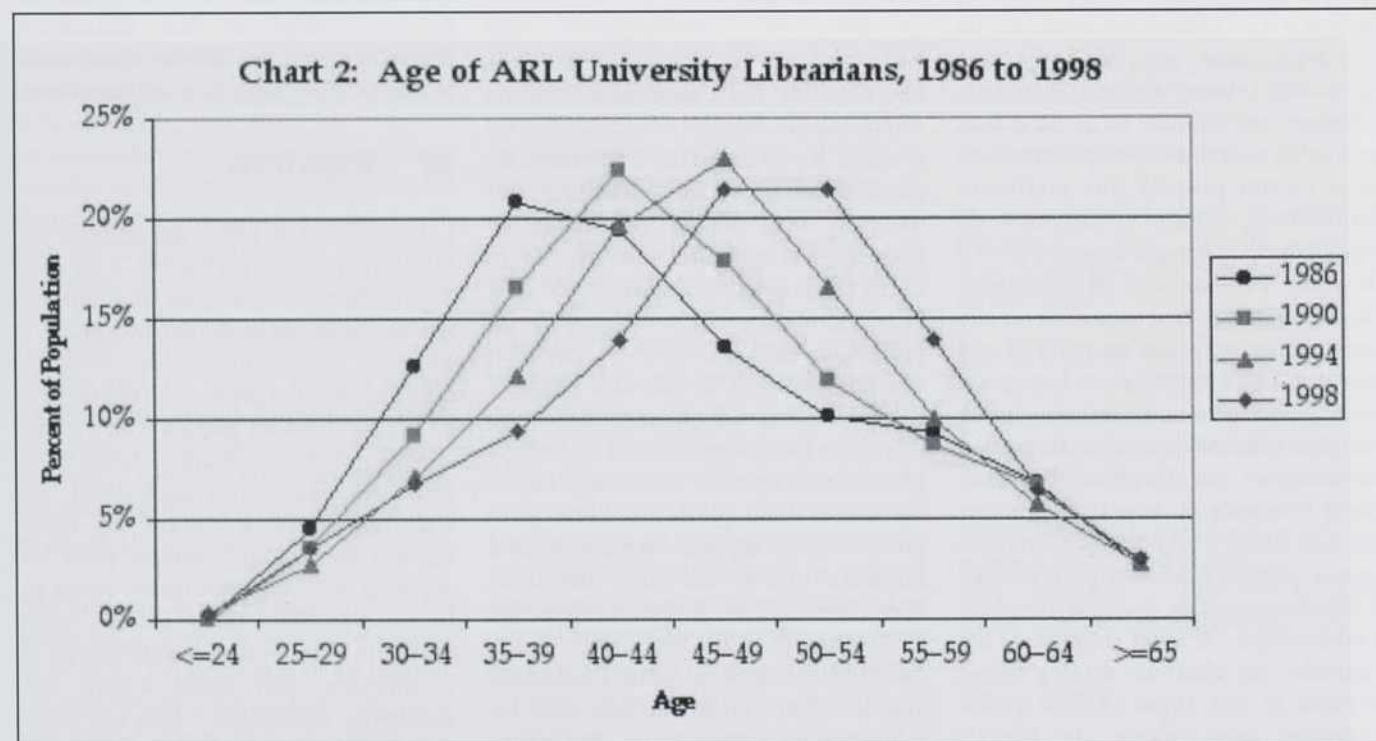
et Young, 2001). Entre 1990 et 1994, le pourcentage de directeurs de 55 ans et plus passa de 25,5 % à 43 %.

L'étude dirigée par Hernon, Powell et Young analyse les sujets suivants: 1) choisir la succession; 2) déterminer les habiletés et les compétences exigées des futurs directeurs; 3) déterminer les cheminements de carrière et dégager des avenues menant à des postes administratifs supérieurs. Il importe de noter que les cheminements qui ont jadis permis à nos administrateurs supérieurs actuels d'arriver à leur poste ne seront pas automatiquement les mêmes, ni ceux qui conviendront à l'atteinte des postes d'administration supérieure de demain. Les conditions changent. Comme dans tout autre poste professionnel en bibliothèque, comme catalogueur, bibliothécaire de référence, etc., ces compétences requises il y a quinze ou vingt ans et qui ont permis aux directeurs actuels de parvenir aux postes qu'ils occupent, seront ou ne seront pas

nécessaires pour accéder aux postes administratifs de demain. Quelle que soit l'issue, un dénominateur commun qui sera toujours indispensable aux administrateurs supérieurs est l'expérience antérieure en administration. On pourrait difficilement imaginer le scénario où un candidat serait parachuté dans un poste administratif supérieur *sans* posséder l'expérience adéquate, acquise tout au long d'une carrière dont les étapes comportent progressivement des responsabilités.

Sans égard à l'organisme, la gestion de la succession est une composante fondamentale de la planification administrative. Autant il est vital d'avoir une **vision** de l'administration - où elle se situe - où elle s'oriente - quand - l'impact des changements - du service - des produits, etc., autant il faut savoir qui dirigera l'organisme à l'avenir et qui est actuellement **formé** pour le diriger et, ainsi, assurer sa continuité.

Tableau II



Source : Wilder, Stanley J. *The changing profile of research library professionals*.
ARL 208/209 Retrieved June, 2002 from http://www.arl.org/newsltr.208_209/chgprofile.html.

Ce problème ne se présentait pas dans le passé. Les gestionnaires et administrateurs de bibliothèques pensaient, souvent avec raison, qu'un assistant ou un adjoint pourrait prendre la place lorsque le temps serait venu pour l'organisme de chercher un successeur à l'administrateur qui se retirerait. Il était relativement facile de planifier la succession, en autant qu'il y avait un bassin de candidats compétents - ou potentiellement compétents. Cependant, nos bibliothèques universitaires ont subi des coupures dans les budgets des acquisitions, coupures qui se sont étendues sur une période de plus de quinze ans, et les collections ne pourront pas «compenser» et se «regarnir» malgré l'apport des soi-disant budgets de «rattrapage» ou des efforts effectués d'un seul coup pour regarnir les rayons vides des collections de recherche. *Ce train a quitté la gare.* Mais l'effet de quinze ans de coupures se fait sentir, au-delà des collections, jusqu'à l'expertise des bibliothécaires professionnels. Dans les bibliothèques universitaires, cette pratique était monnaie courante: les postes vacants étaient ou bien abolis de façon régulière ou bien comblés «à l'interne.» Les réductions annuelles de personnel dans les bibliothèques universitaires étaient la norme. Si un poste se libérait par attrition, ce poste n'était pas comblé mais plutôt (temporairement) laissé vacant jusqu'à une meilleure conjoncture, comme l'annonce du prochain budget, lorsque le poste pourrait être aboli. Plus souvent qu'autrement, cette nouvelle était bien accueillie, car elle signifiait que personne ne perdrait son emploi. Ceux qui quittaient leur poste étaient perçus comme faisant une faveur à ceux qui restaient. Les postes de gestion intermédiaire qui devenaient vacants étaient fusionnés ou jumelés à d'autres postes existants. Ceci contribua à réduire la masse salariale aussi bien que le nombre de superviseurs et de gestionnaires dans la bibliothèque. Il allait presque de soi d'attendre des chefs de section ou de division et des superviseurs qu'ils acceptent une charge de travail supplémentaire, qui doublait parfois la charge antérieure, qu'ils supervisent plus

de personnes, soit temporairement ou en permanence avec, parfois, la concession qu'on créerait un poste de niveau inférieur, à temps partiel. Sous l'appellation de «réingénierie de l'organisation», cette pratique réduisit considérablement le nombre de postes de gestion intermédiaire auxquels les bibliothécaires universitaires pouvaient aspirer, mais elle eut aussi comme conséquence de freiner ceux qui étaient déjà dans ces postes, les empêchant de progresser dans une carrière aux responsabilités supplémentaires. Devant ce manque de possibilités d'avancement, le moral faiblit. Sans qu'ils en soient responsables, les bibliothécaires universitaires atteignirent donc un plateau à une période précoce de leur carrière. La stagnation fut un contrecoup prévisible, lorsqu'on pense que quinze ans représentent plus de la moitié de l'étendue d'une carrière. On ne retrouvait pas l'élément-clé essentiel à la formation de leaders de bibliothèques, tel que reconnu par l'étude de Hernon, Powell et Young (2001): «un milieu ambiant propice qui guide et offre des possibilités de croissance et d'acquisition d'expériences nouvelles et variées.»

Pour des postes stratégiques qui devaient être comblés, des candidats à l'interne furent choisis, souvent sans posséder, ou très peu, les aptitudes ou la formation de gestionnaire. Il y eut très peu de sang neuf dans les bibliothèques universitaires lorsque - comme les chiffres de la CREPUQ le démontrent (voir figure 1) -, entre 1980 et 1999, les postes de professionnels décruent de 30,7 %. Si un candidat externe devait être engagé, c'était plus souvent qu'autrement à titre de *contractuel* à temps partiel ou à temps plein. C'était monnaie courante au milieu des années 1980 que des bibliothécaires professionnels, diplôme en main, dussent attendre quatre ou cinq ans pour décrocher un poste permanent dans une bibliothèque universitaire. Nous fonctionnions en circuit fermé. En dix-neuf ans, les postes professionnels dans les bibliothèques universitaires du Québec sont passés de 486 à 337. Entre 1995 et 1999, le nombre est passé de 396 à 337.

Figure 1

1980/81	486.8
1985/6	459.8
1990/91	402.3
1995/96	396.2
1996/97	392.2
1998/99	381.4
1999/00	337.3

Source : CREPUQ *Statistiques générales des bibliothèques universitaires québécoises.*

Tableau 9 «Personnel Professionnel»

L'entraînement et la formation, qui étaient habituellement des tâches gratifiantes en soi, devinrent des obligations onéreuses et dévorantes pour les bibliothécaires universitaires, parce que les seuls à bénéficier de cette formation étaient des bibliothécaires à temps partiel ou des étudiants en bibliothéconomie qui quitteraient l'organisme dès la fin de leur contrat ou lorsqu'un poste permanent serait disponible ailleurs. Le mentorat, la consultation et le parrainage à long terme devinrent désuets dans les bibliothèques universitaires. Ces éléments essentiels à la fidélisation que sont l'orientation, le mentorat, la communication, la formation, le leadership et les occasions d'enrichissement de la tâche, disparurent tous dans le brouhaha du travail quotidien.

Résultats

Les problèmes de relève qui affligent les bibliothèques universitaires sont loin d'être chose unique. Les hôpitaux du Québec firent une amère expérience, il y a quelques années, lorsque des cohortes d'infirmières d'expérience en chirurgie et en urgence se sont prévaluées des offres alléchantes de préretraite offertes pour faire des économies de budget. La situation gagnante s'avéra une route menant au désastre, surtout pour les urgences et la chirurgie, où les postes ne furent comblés qu'après des mois d'attente. Les écoles élémentaires et secondaires ont aussi connu des problèmes semblables : dans une école élémentaire de Montréal, à l'automne dernier, sur dix-huit enseignants, quinze avaient moins de trois ans d'expérience.

Les professeurs risquent également de connaître une situation semblable alors que des départements pourraient être complètement vides en trois ou cinq ans. Pour contrer ce problème annoncé, les administrateurs principaux des universités encouragent ouvertement les doyens à offrir des bonus à certains professeurs pour qu'ils demeurent à l'université, *même s'ils ont atteint l'âge normal de la retraite*, pour éviter d'engager uniquement des professeurs nouvellement diplômés (pour empêcher que le même problème ne survienne lorsqu'ils atteindront l'âge de la retraite), de façon à créer un mélange idéal de niveaux d'âges parmi les professeurs, en évitant, si possible, que plus de 20 % des professeurs dans un même département soient nés dans la même décennie. Bien que ces mesures paraissent extrêmes, le processus mental et l'exercice de planification sont conséquents.

Nous faisons face à une situation semblable dans les bibliothèques universitaires. De nombreux bibliothécaires ont travaillé durant les quinze à vingt premières années de leur carrière professionnelle sans avoir de possibilité «d'avancement» progressif dans des postes de responsabilité, dans des organismes où peu de sang neuf, s'il y en avait, circulait, et où les coupures annuelles dans les budgets d'acquisitions constituaient la norme. Inévitablement, les bibliothèques universitaires ne pouvaient pas mettre en place des structures organisationnelles soi-disant «saines» en terme de niveau de dotation où, normalement, on doit retrouver une proportion de 20 % de personnel expérimenté ayant plusieurs années d'expérience, 20 % de (relativement) nouveaux venus et 60 % de personnes possédant un large éventail d'expériences professionnelles variées.

Malgré des progrès indéniables en technologie, qui permettent l'accès rapide et facile à l'information pour les usagers, les bibliothèques universitaires ont connu une longue saison sèche de quinze ans. Maintenant, pour elles, la perte la plus

importante sera en terme de nombre de professionnels. Sans un bassin où puiser les remplaçants pour des postes nécessitant de l'expérience administrative, les emplois en gestion supérieure ne seront pas comblés et une compétition féroce s'installera entre institutions pour remplir les postes vacants. C'est d'autant plus regrettable que de belles avancées ont été accomplies en coopération et en partage de ressources parmi les bibliothèques universitaires de recherche.

Avec le départ des premiers baby-boomers, une grande perte collective s'amorce dans nos bibliothèques universitaires. C'est la perte soudaine de l'expérience et de l'expertise incalculables acquises par le personnel pendant des décennies.

En terminant, il importe de se rappeler que les bibliothèques universitaires ne se gèreront jamais elles-mêmes. Les ressources imprimées ou électroniques peuvent être stockées n'importe où. Ce sera toujours le professionnalisme des employés qui animera les contenus et transformera les données en connaissances pour les usagers qui, à leur tour, transformeront le tout en sagesse. En conformité avec les normes de l'ACRL, les bibliothèques universitaires doivent s'assurer que les usagers ont l'habileté de «déterminer la nature et l'étendue de l'information nécessaire, d'y accéder avec efficacité et efficience, de l'évaluer, et de l'utiliser dans des buts spécifiques» et «de comprendre les problèmes économiques, légaux et sociaux» afin d'utiliser l'information «de façon éthique et légale.»¹ Ce que ne peuvent faire Alta Vista, Yahoo et Google. Il est tout aussi vital, pour gérer sainement, d'assurer la succession dans les bibliothèques universitaires que d'assurer que l'équipement est en place pour répondre aux constants changements de formats dans lesquels on trouve l'information. Les administrateurs aiment savoir «qui est le premier», mais il est grandement temps d'établir qui prendra la relève. Voilà l'heure juste.

Référence

Source : Wilder, Stanley J. *The changing profile of research library professionals*. ARL 208/209 Retrieved June, 2002 from http://www.arl.org/newsltr.208_209/chgprofile.html.

Bibliographie

AUCC. 2002. *AUCC notes for a presentation to the House of Commons Standing committee on finance*. May 28, 2002 [http://www.aucc.ca/en/briefs/prebudget_may2002.PDF]

CARL. *CARL Statistics/Statistiques de l'ABRC*. Ottawa. University of Ottawa.

Concordia University Libraries. *Annual Report 2001-2002*.

CREPUQ. *Statistiques générales des bibliothèques universitaires québécoises*

Giesecke, Joan. 2001. *Practical strategies for library managers*. Chicago: ALA

Hernon, P. Powell, R. et Young, A. 2001. "University Library Directors in the Association of Research Libraries: the next generation, part one." *College & Research Libraries*. (March, 2001). pp.116 – 145.

Laidler, David (éd.). 2002. *Renovating the Ivory Tower: Canadian Universities & the Knowledge Economy*. (Policy Study; 37). Toronto: C.D.Howe Institute

McGill University Libraries. *Annual Report*. Retrieved May, 2002 [<http://www.library.mcgill.ca/admin/reports/anrpt01.html>]

Recruitment & Retention Task Force, University of Manitoba Libraries. 2002. *Recruitment & Retention : toward a strategy for the University of Manitoba Libraries*. Winnipeg, Manitoba

Wilder, Stanley J. *The changing profile of research library professionals*. ARL 208/209. [http://www.arl.org/newsltr.208_209/chgprofile.html]

Note

¹ Traduction de la rédaction

Son avenir dépend de vous



Êtes-vous prêts ?

BiblioMondo

Fier d'être dans votre bibliothèque

Montréal · Londres · Paris · www.BiblioMondo.com · Lyon · Cologne · La Haye

33^e congrès annuel de la CBPQ : un peu, beaucoup, passionnément !

Diane Sauvé

Bibliothécaire de référence,
Université Concordia
diane.sauve@concordia.ca

Où étiez-vous les 22, 23 et 24 mai derniers? Au bureau, enterré sous une pile de dossiers? À vous faire bronzer les orteils sur le sable fin d'une plage des Caraïbes? Je sais, de quoi j'me mêle; d'autant plus que ni la Couronne ni le FBI ne m'ont mandatée pour vous interroger sur vos allées et venues (et tant qu'à y être, sur vos dangereuses fréquentations). Mais si je le demande c'est tout simplement pour vous dire que si vous n'étiez pas à Joliette PQ en cette belle fin du mois de Marie, vous avez raté un très très bon congrès. « La gestion : un peu, beaucoup, passionnément » a en effet permis à plusieurs d'entre nous d'exorciser nos démons de la chose « managériale », de fortifier le gestionnaire pusillanime en nous, d'alimenter notre réflexion, voire de développer notre vision de la gestion. Et, pourquoi pas, de « changer nos paradigmes », pour employer une expression à la mode qui, paraît-il, ne l'est plus du tout (mais comme je lisais dernièrement qu'être *in*, c'était *out*, être *out*, c'est logiquement *in*, si vous me comprenez).

Pour être franche, j'aurais pu aller à Joliette juste pour profiter des « goodies » du congrès et des nombreuses petites attentions. Vrai de vrai, on a été gâté. Une bien nommée « Soirée plaisir dans Lanaudière » à l'Érablière des Patriotes, des petits cadeaux, un nombre scandaleux de tirages (une fin de semaine à l'Auberge La Montagne Coupée par ci, un ordinateur par là, des livres, des certificats cadeaux, etc.), ça ne finissait plus. Pour ma part, en

plus des petits savons de l'hôtel, j'ai rapporté à la maison un superbe sac bandoulière de congrès, un ouvre-bouteille avec étui et un magnifique livre gagné lors d'un tirage au souper champêtre où l'on ne s'est même pas soucié de m'imposer une épreuve mathématique (fort heureusement d'ailleurs). Essayez d'épouser la cause de la simplicité volontaire après ça. Et tant qu'à parler de choses essentielles, sachez que je suis toujours à la recherche de la potion magique dont se sont abreuvés les membres du comité d'organisation présidé par Suzanne Payette; je les soupçonne fortement d'avoir carburé à quelque super-aliment que l'on fait pousser secrètement dans la région de Lanaudière et non encore approuvé par Agriculture Canada ou la FDA. Il y a matière à enquête mais je m'éloigne sans doute du sujet de ce compte rendu. J'y arrive donc.

Séminaire pré-congrès

Pas de demi-mesure pour moi, je m'étais inscrite pour ce congrès à tout le bataclan, y compris le séminaire pré-congrès d'une journée portant sur « **Le leadership efficace** » et animé par **Michel Boisclair**, coordonnateur des activités de perfectionnement de l'ÉNAP. Au cœur de ce séminaire, le leadership situationnel : comment adapter son style de leadership en fonction du niveau de « maturité » de nos collaborateurs et employés, c'est-à-dire de leur niveau de compétence et/ou de leur disposition à prendre la responsabilité d'orienter leur travail. Selon cette approche, on aurait tout avantage dans certaines situations à être un leader axé sur la tâche (fournir des directives précises) alors que dans d'autres cas, il serait préférable d'exercer davantage un leadership basé sur les relations (fournir

du soutien socio-affectif). Les deux styles de leadership n'étant pas opposés, on peut et doit parfois user des deux approches.

Au cours d'exercices en équipe, nous nous sommes tour à tour mis sur le divan du patient et sur la chaise du thérapeute pour analyser notre style de leadership, nos environnements, nos employés ou nos patrons (dont les oreilles ont dû bourdonner à certains moments!). Bon, vous ne serez pas étonné d'apprendre que nous n'avons pas réglé le sort du monde merveilleux du travail mais nous sommes quand même ressortis plus « leaderisés » (et je réclame les droits sur ce néologisme si les Français ne l'ont pas déjà fait au même titre que « sponsorisé »).

Inauguration du congrès

Suivait mercredi soir, au Musée d'art de Joliette, l'inauguration officielle du congrès. Cet établissement régional, soit dit en passant, recèle des trésors artistiques insoupçonnés (insoupçonnés s'entend pour la Montréalaise chauvine que je suis) et nous avons eu le plaisir de pouvoir faire une visite avant les discours officiels. Parlant de ceux-ci, se sont adressés aux ouailles rassemblées la présidente de la CBPQ, **Silvie Delorme**, la présidente-directrice générale de la Bibliothèque nationale du Québec, **Lise Bissonnette**, le maire de Joliette, **René Laurin**, et la présidente d'honneur du congrès, **Diane Lemieux**, Ministre d'État à la Culture et aux Communications.

Dans son allocution, Lise Bissonnette a fait le point sur les nombreux projets de la BNQ, de la construction du nouvel édifice au développement de services ciblés tels que les services aux entreprises, en

passant par le programme, la salle d'exposition et le volet recherche/publication dont entend se doter la BNQ. Sur la question de la gestion, thème du congrès, madame Bissonnette s'est dit convaincue qu'il n'y avait pas de recettes et qu'une bonne gestion s'appuyait d'abord et avant sur une bonne information.

Diane Lemieux nous a de son côté entretenu des succès ainsi que des défis qui restent à relever en matière de politique du livre et de la lecture, de partenariats envisagés entre bibliothèques scolaires, services de garde et bibliothèques publiques. Sa vision de la gestion : il ne faut pas faire de la « gestion des ressources humaines mais une gestion humaine des ressources », et il est essentiel de toujours se questionner.

Quelque part dans ces discours, il a bien entendu été question d'améliorer le fameux ratio livres/habitant au Québec; rien n'a cependant été dit sur le ratio bibliothécaire/habitant, comme le soulignait un collègue à mes côtés. Mais, direz-vous, il y en a toujours pour chercher la bête noire... Et qui sait si des bribes importantes des discours ne nous ont pas échappé vers la fin alors que nous lorgnions avec plus d'insistance du côté du buffet qui nous attendait...

■ Conférence d'ouverture

Jeudi matin, les participants au congrès ont eu droit à la présentation énergisante de **François Bédard**, directeur général du Festival international de Lanaudière. Celui-ci nous a en effet fait partager son enthousiasme pour la gestion et sa vision du leadership. Adeptes du modèle d'organisation ad hoc de Mintzberg, où les règles sont peu nombreuses et adaptées en fonction de la nature des problèmes à résoudre, monsieur Bédard croit qu'il faut avant tout être très flexible et être passionné de ce que l'on fait. Des parallèles existent, nous a-t-il dit, entre son milieu et celui des bibliothèques : contrairement au monde

des affaires, où une grande partie du marketing se fait avant la sortie d'un produit (l'étude de marché permet en effet de modeler le produit selon la demande, les attentes, les besoins), dans le milieu culturel le produit est souvent pré-défini (culture, livre, musique classique ou autre) et il faut travailler à le vendre tel quel, ce qui représente des défis supplémentaires. Enfin, pour François Bédard, le manager doit être un stratège et constamment analyser l'environnement, même quand tout va bien. « Il faut toujours avoir des idées dans les tiroirs » a-t-il insisté. Notre conférencier n'en manquait visiblement pas.

■ Ateliers

Au cours des journées de jeudi et vendredi, nous avons dû à plusieurs reprises choisir parmi quelques sessions offertes simultanément. Choix pas toujours facile mais, heureusement, les pauses-santé nous permettaient d'échanger avec les collègues sur ce qu'ils étaient allés glaner ailleurs.

Ci-dessous quelques mots sur les ateliers auxquels j'ai participé. À noter qu'on retrouve sur le site Web de la Corporation plusieurs des présentations et documents distribués lors de ces sessions.

Dans sa présentation « **Le client : le connaître pour mieux le servir** », **Stéphane Maisonnas**, étudiant au doctorat aux HEC, a insisté sur l'importance d'utiliser une panoplie d'outils de collecte d'information pour connaître, différencier, segmenter nos clientèles cibles. L'information ainsi colligée nous aidera par la suite à développer de meilleures stratégies pour amener ces personnes à fréquenter la bibliothèque ou à utiliser davantage ses services. Les ressources dans un contexte donné n'étant jamais illimitées, il y a d'importants choix à faire : doit-on chercher à tout prix à rejoindre toutes les clientèles? Les ressources mobilisées ne seront pas les mêmes pour attirer, parmi les non-usagers, ceux qui pourraient venir mais ne veulent pas et ceux qui voudraient venir mais ne peuvent pas. Aussi, les « coûts » seront beaucoup

plus importants pour aller chercher de nouveaux usagers que pour faire venir plus souvent des clients déjà acquis. Une bonne stratégie serait d'essayer d'abord de trouver de nouveaux usagers parmi ceux qui ressemblent le plus aux clientèles actuelles d'une bibliothèque donnée (cela requiert moins de modifications aux services existants). J'ajouterais cependant qu'il ne faut pas perdre de vue la mission de la bibliothèque, qui est bien différente de celle d'une entreprise. Dans le milieu corporatif, où l'objectif est la rentabilité, il est parfaitement justifié de viser à augmenter le chiffre de ventes en amenant les clients existants à consommer davantage plutôt que d'aller chercher de nouveaux clients si cette stratégie s'avère moins coûteuse. Par contre, en bibliothèque, l'objectif n'est pas seulement d'augmenter le nombre de transactions de services pour justifier notre existence ou obtenir plus de ressources, mais bien d'initier le plus de gens possible à la culture. Ça s'appelle une œuvre missionnaire.

J'ai ensuite eu le plaisir d'assister à la présentation de **Sébastien Tremblay**, assistant de recherche au Groupe de recherche sur les documents structurés (GRDS) de l'EBSI, et **Yves Marcoux**, professeur agrégé à l'EBSI, qui portait sur « **Le catalogue de bibliothèque comme outil de filtrage collaboratif** ». Comment pourrait-on faire profiter les usagers de nos bibliothèques de ces mécanismes de recommandation d'ouvrages comme ceux que l'on retrouve sur le site de la librairie Amazon.com? Les conférenciers ont fait un survol des modèles qui existent et qui pourraient être adaptés pour enrichir le catalogue de la bibliothèque. Par exemple, des jugements de pertinence posés par d'autres usagers ayant un profil d'intérêts similaire pourraient aider un lecteur à choisir des ouvrages susceptibles de l'intéresser. Un tel système permettrait entre autres de dresser des liens non manifestes entre des ressources : par exemple, on pourrait découvrir, nous a dit Sébastien Tremblay, que ceux qui aiment Hugo aiment en général aussi Puccini et, ainsi, faire des suggestions dans ce sens, ce qui aurait difficilement été possible

autrement. Pistes de développement très intéressantes pour les catalogues de bibliothèques. Comme vous pouvez sans doute vous l'imaginer, la discussion qui a suivi les présentations a porté davantage sur l'aspect philosophique (valeur d'un système de recommandations par les pairs versus recommandations par les experts, est-ce qu'un indice de popularité d'un titre est garant de sa qualité, etc.) que sur l'aspect technologique de ce genre de système... Rien cependant n'empêcherait la bibliothèque qui se dote d'un tel outil de faire, parallèlement aux recommandations des autres usagers, ses propres suggestions de titres en fonction du profil des usagers.

Si ce n'était que j'ai demandé à mon entourage de m'attacher à une chaise avec du *duct tape* (oups! ruban adhésif en toile dixit l'Office) si jamais j'émetts l'idée de retourner aux études, je dirais que la présentation de **Sonia Loubier**, «**Quand gérer permet d'apprendre à rêver et à compter : un témoignage!**» m'a totalement donné le goût d'aller faire une petite maîtrise en administration publique. En effet, il semblerait que cette formation en mi-carrière ait permis à madame Loubier, directrice adjointe du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, non seulement d'élargir sa vision et d'approfondir ses connaissances en gestion mais également de faire un peu d'introspection sur ses « ancrés de carrières », ces objectifs et motivations au travail qui sont à la base de nos choix. Un parcours stimulant.

L'atelier « **'Coacher' au quotidien : La gestion du personnel au quotidien** » de **Jacques Besner**, conseiller en ressources humaines, présentait des approches toutes simples, qu'on ne met pas en pratique assez souvent, pour donner du feedback - positif et négatif - à nos employés. Ces petits 5 minutes ici et là peuvent nous épargner des heures de travail par la suite, puisqu'ils nous permettent de solutionner les problèmes avant qu'ils ne deviennent trop importants et parce que l'on motive les employés de façon régulière par le feedback positif. À

retenir comme gestionnaire : nous devrions être en mode «compliment» 90% du temps puisque dans 90% des cas, les gens travaillent bien. Bref, Grincheux ferait un très mauvais gestionnaire.

Bon, il me semblait bien être allée à un autre atelier... Ah! j'y suis : « **Le diplômé universitaire, client ou produit?** », où mon collègue **Serge Harvey** de l'Université du Québec à Chicoutimi et moi-même avons débattu de la pertinence et de l'utilité de l'approche client dans le milieu universitaire : en quoi cette approche et les outils qui lui sont associés nous aident à offrir de meilleurs services mais, aussi, dans quelle mesure ce modèle peut être asphyxiant et entrer en collision avec nos valeurs et notre mission d'enseignement. Tout ce que je peux dire - étant donné le peu de recul! - c'est que cette présentation était issue d'une discussion de corridor entre Serge et moi lors d'un précédent congrès et qu'elle s'est terminée par d'autres discussions de corridor après nos interventions...

■ Table ronde

Une table ronde, animée par **Charles Ramangalahy**, professeur adjoint en gestion à l'EBSI, sur le thème « **Attentes, pratiques et perceptions dans nos organisations en transformation** », a réuni quatre étudiants de l'EBSI et quatre gestionnaires d'expérience qui avaient à répondre aux questions des premiers. Les questions trahissaient les préoccupations des futurs gestionnaires et les réponses, à mon avis, les grands pas qui ont été faits par les professionnels de l'information dans les différents milieux. À la question « Comment accroître la participation des bibliothécaires à la prise de décision », on a parlé entre autres de la nécessité pour les bibliothécaires d'investir les lieux décisionnels, d'être «pro-actifs» et de présenter des projets, de devenir eux-mêmes une instance décisionnelle. À la question portant sur la résistance au changement et le manque de flexibilité dans les structures bureaucratiques de certaines organisations, il est ressorti que les organisations sont beaucoup plus

souples qu'on ne le pense souvent et que dans certains cas, ce n'est pas l'absence de changement mais les trop nombreux changements qui posent problème en entraînant un certain essoufflement. Plusieurs gestionnaires se sont dit en outre satisfaits de leur positionnement dans l'organigramme bien que dans le milieu municipal montréalais, les structures hiérarchiques d'arrondissement varient grandement et ne favorisent pas toutes les bibliothèques. Côté motivation du personnel, quelques réflexions émises : les employés ne seront jamais plus motivés que le «boss»; le succès amène la motivation, c'est une roue qui tourne; il est important d'établir des priorités pour ne pas être démotivé par la surcharge de travail; la mobilité du personnel et une plus grande polyvalence aident à la motivation. Enfin, question évaluation et contrôle, on a insisté sur l'importance de développer des indicateurs de performance.

■ Dîner-conférence

Je m'en voudrais de ne pas vous parler du dîner-conférence de jeudi où **Julie Carignan**, présidente-directrice générale de SPB Dimensions, nous a parlé de « **L'identité de gestion des bibliothécaires; la réalité derrière l'image** ». Rien n'est en effet plus sain que de rire de soi-même (en pensant bien sûr rire des autres). Madame Carignan a analysé et commenté pour nous les résultats du sondage qui avait été envoyé aux membres de la CBPQ en décembre 2001. Rappelez-vous, vous deviez vous étiqueter comme gestionnaire selon que vous vous sentiez comme une tranche de fromage dans un sandwich, une carpe, un poisson dans l'eau, un poisson hors de l'eau... Si vous n'étiez pas à la présentation : ne vous désolerez pas de ne pas vous sentir comme un poisson dans l'eau; il paraît que c'est contraire à la nature du travail de gestion.

■ Soirée sociale

On y a déjà fait allusion mais mentionnons à nouveau que les participants étaient tous invités jeudi à un délicieux souper

composé de mets à base de produits lanaudois (adjectif à retenir pour le scrabble) à l'Érablière des Patriotes. Ce n'est pas l'animation qui a manqué (jeux, tirages, danse) à cette soirée et on en a profité pour célébrer le 25^e anniversaire de fondation du COBREN, aujourd'hui BPLLL (dix points si vous savez de quoi je parle).

■ Assemblée générale

Présidée par Florian Dubois, en grande forme humoristique, l'assemblée générale annuelle a eu lieu le vendredi 24 mai tout de suite après le dîner. La présidente de la CBPQ, Silvie Delorme, les membres du CA ainsi que la directrice générale, Régine Horinstein, ont pu discuter avec les membres présents des différents dossiers et projets de la dernière année tels que détaillés dans le *Rapport annuel 2001-2002*, ainsi que des propositions du *Plan d'action 2002-2003*. Comme je suis assurée que vous avez lu ces deux documents de la première à la dernière

ligne, je ne vous ferai pas l'insulte de remâcher ici leur contenu. Mentionnons cependant, entre autres projets à venir (ou en cours à l'heure où vous lirez ces lignes) qui ont retenu mon attention, l'établissement par la CBPQ d'un service de veille portant sur les dossiers à défendre et qui correspondent à ses priorités. Il va sans dire que si vous êtes intéressé à travailler à l'un ou l'autre des dossiers identifiés dans le Plan d'action, vous êtes fortement invités à communiquer votre intérêt. L'assemblée générale ne pouvait évidemment pas se terminer sans une résolution pour féliciter le comité d'organisation pour la chaleur de son accueil.

■ Le mot de la fin

Loin d'être un résumé fidèle du congrès, ce qui précède est plutôt un condensé de ce j'ai pu absorber au cours de ces trois journées somme toute chargées. Un congrès, comme chacun le sait, c'est aussi plus que la somme de ses parties. Ça

commence dans l'autobus Montréal-Joliette à discuter du programme avec des confrères tout juste rencontrés et ça se poursuit dans la voiture au retour en échangeant avec des collègues sur ce qu'on a appris. Et oui, le fameux networking si précieux et si recherché. Les congrès sont l'occasion de revoir de vieilles connaissances (dont certaines sont aussi contentes de nous revoir) et celle d'établir de nouveaux contacts. Enfin, sans vouloir vous tirer la larme de l'œil, un saut dans un congrès vous fait réaliser à quel point vous êtes partie prenante de la grande famille des bibliothécaires, avec qui, par-delà les différences de milieux, vous partagez tant de passions et de névroses...

Allez, j'espère que j'aurai réussi à vous donner le goût de faire un saut sur le site de la CBPQ pour voir les documents issus des présentations. Un grand merci au comité d'organisation et au personnel de la CBPQ pour avoir organisé cet événement.

La LIBRAIRIE MERCIER a pour objectif de faire tout son possible afin de simplifier votre travail.

Notre expérience nous permet d'effectuer des recherches fréquentes pour vous, et ainsi, réduire le nombre de vos commandes et vous sauver du temps.

Depuis 1952, nous desservons les institutions d'enseignement et de recherche, telles que les bibliothèques municipales, scolaires, provinciales, fédérales et d'hôpitaux.

Nous comptons avoir le privilège de bien vous servir très bientôt.

LIBRAIRIE MERCIER

librairie agréée,
40, St-Joseph, Ste-Thérèse, Qc J7E 3L6
Téléphone : (450) 435-0581
Télécopieur : (450) 430-1584



Volumes reliés de luxe
Arts et histoire
Littérature
Scientifiques
Médicaux
Service de recherche



La bibliothèque de la Société Radio-Canada

Marilyne Côté
cotmaril@hotmail.com

Dans le cadre du cours *Les bibliothèques et leurs publics* donné à l'École de Bibliothéconomie et des Sciences de l'Information (EBSI) de l'Université de Montréal à l'automne 2001, j'ai fait l'étude d'un milieu avec mon collègue Paul Cardin. Nous avons choisi une bibliothèque spécialisée, soit une bibliothèque «destinée à pourvoir aux besoins spécifiques des professionnels et faisant partie intégrante d'entreprises, de corporations, d'organisations et d'institutions»¹. Les employés ont donc recours aux services de ces bibliothèques dans le cadre de leur profession. Cette définition de la bibliothèque spécialisée s'applique au milieu que nous avons visité, la Société Radio-Canada (SRC). Nous tenons d'ailleurs à remercier Marjolaine Lapierre, superviseure de la bibliothèque pour le temps qu'elle nous a consacré.

Contexte et organisation

□ Mandat

Le mandat de la SRC est défini dans la Loi sur la radiodiffusion, qui stipule que Radio-Canada «devrait offrir des services de radio et de télévision qui comportent

une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit.» Dans ce contexte, le mandat de la bibliothèque est donc de soutenir les activités de l'entreprise qu'elle dessert, soit la SRC. Celle-ci est composée de la Première Chaîne (95.1 FM à Montréal), de la Chaîne Culturelle (100.7 FM à Montréal)², du Réseau de l'Information (RDI) et de la Télévision de Radio-Canada.

□ Historique

La bibliothèque a été fondée en 1951, soit il y a un peu plus de 50 ans. En 1973, l'ensemble de la SRC, dont la bibliothèque, déménage à son emplacement actuel (1400 boul. René-Lévesque Est). Dans les années 1980, elle emploie jusqu'à 30 personnes, mais les coupures du gouvernement fédéral des années 1990 ont changé la donne. Par la suite, la situation est devenue critique au point où la bibliothèque a failli fermer en 1995. En mai de la même année, une manifestation d'environ 2000 employés a sauvé la bibliothèque de la fermeture.

En mai 2001, tous les services documentaires de la SRC ont été regroupés à l'intérieur d'un seul service: le Service Documentation et Archives. Avant la fusion, il y avait deux principaux services informationnels à la SRC. Le Service de Références desservait la

clientèle de la télévision et de la radio en général, tandis que le Service Documentaire de l'Information répondait aux demandes du service des nouvelles et des émissions d'affaires publiques. Le but de la fusion était de faciliter l'accès aux ressources en éliminant la dispersion et la duplication de celles-ci. De cette centralisation résulte le grand Service Documentation et Archives qui dessert maintenant l'ensemble des clientèles. Le nouveau service regroupe les secteurs de la bibliothèque, des archives visuelles et sonores, des archives institutionnelles, de la vente d'émissions et de l'analyse des émissions.

□ Employés

On retrouve dans cette bibliothèque un total de 12 employés: une superviseure, un coordonnateur-bibliothécaire, sept bibliothécaires, une technicienne et deux commis. La bibliothèque est dirigée depuis deux ans par Marjolaine Lapierre, une bibliothécaire qui a travaillé durant 15 ans au Service Documentaire de l'Information de la SRC. Elle est maintenant responsable du budget, des affectations, du développement de la collection, de la mise en œuvre des nouveaux projets, des relations avec la clientèle et de l'embauche. Sous la supervision de Mme Lapierre, un coordonnateur est responsable de la gestion de la base de données Si-3 dont je parlerai plus loin.

Les sept bibliothécaires ont des tâches très variées. Suivant un système de rotation, chaque bibliothécaire est appelé à faire de l'indexation pour Si-3, à répondre aux questions de la clientèle, à effectuer des recherches d'information factuelles ou bibliographiques, à mettre à jour l'intranet, à faire le choix des documents et la conception de produits documentaires spécialisés. La technicienne s'occupe des acquisitions. Elle fait également le catalogage et la classification des documents. Les commis, pour leur part, doivent assumer toutes les tâches reliées à l'accueil, au service de prêt et de rangement des documents sur les rayons.

□ Défis

À chaque année, la superviseure se donne une série d'objectifs qu'elle articule dans son plan d'action. Ces deux dernières années, elle a eu comme principal défi la réorganisation de la bibliothèque en fonction des changements qu'impliquait la fusion des services documentaires en un seul service. À d'autres moments, l'intégration de nouvelles technologies a demandé un gros effort de planification. En 2002, la superviseure a pour objectif principal de recentrer le mandat de la bibliothèque en fonction de deux facteurs: la hausse continue des coûts d'abonnement aux périodiques et aux bases de données ainsi que la diminution de la production d'émissions et de séries par la SRC.

Le premier changement fait en sorte que la bibliothèque n'a plus les moyens d'avoir une politique de développement des collections aussi encyclopédique. Plutôt que de couper dans les services, la superviseure croit qu'il est préférable de sacrifier une partie du budget allouée à l'acquisition de monographies et de sauvegarder le plus possible les abonnements aux périodiques et aux bases de données. Cette décision s'appuie sur une analyse de l'utilisation des ressources documentaires par la clientèle. Les journalistes et les chercheurs ont généralement besoin d'information récente et synthétique. Les périodiques et les bases de données répondent mieux à cette exigence que les monographies dont le contenu est beaucoup plus élaboré et moins récent.

Le deuxième changement a aussi des implications majeures sur le développement des collections. Les équipes de productions d'émissions et de séries constituaient une clientèle importante de la bibliothèque. Avec la baisse progressive de la production au profit de l'achat d'émission et de séries produites à l'extérieur de la SRC, les demandes de documents en design et en mode **vont en diminuant**. Face à ces changements au niveau des besoins, la superviseure croit qu'il est nécessaire de

revoir la politique développement des collections afin de rationaliser au maximum le coût des acquisitions.

■ Clientèles

La bibliothèque dessert les 3500 employés du réseau français en plus de certains employés de CBC Montreal. La principale clientèle de la bibliothèque se compose des «artisans de la production», c'est-à-dire les chercheurs³, les réalisateurs, les journalistes, les assistants à la production (design, costume, décor), bien que la bibliothèque soit ouverte à tous les employés de la SRC. Elle compte environ 1000 emprunteurs sans compter plusieurs autres employés qui la fréquentent. Si l'on considère l'utilisation de la bibliothèque par les différents départements de la SRC, il est à remarquer que le Centre de l'Information arrive premier. Les départements des dramatiques et du divertissement sont des utilisateurs moyens. Le département du sport est un utilisateur modeste. Quoi qu'il en soit, la bibliothèque se doit de répondre aux besoins de tous ses usagers peu importe la demande.

Les nouvelles technologies ont eu des effets néfastes sur les relations qu'entretient le personnel de la bibliothèque avec la clientèle. Depuis que les principaux outils de recherche sont disponibles en ligne, les bibliothécaires ont perdu peu à peu le contact direct avec la clientèle. La superviseure considère que cette perte de contact est très dommageable dans le sens où il est maintenant plus difficile pour la bibliothèque d'ajuster ses services aux besoins de la clientèle. Par ailleurs, elle tient à sensibiliser les usagers aux limites d'Internet et de la base de données Si-3, considérant qu'on ne peut pas tout trouver à partir de ces deux seuls outils. Si la clientèle vient de moins en moins à la bibliothèque, le personnel de la bibliothèque doit aller où se trouve la demande. Il a donc été décidé d'installer une bibliothécaire en permanence au Centre de l'Information qui regroupe les salles des nouvelles de Radio-Canada et

de RDI. Au moment de notre visite en novembre 2001, ce projet n'était pas encore terminé.

■ Collections et services

□ Collections

La collection de la bibliothèque est développée pour soutenir les trois différentes plates-formes : la radio, la télévision et Internet. La bibliothèque offre différentes collections telles que les monographies, les dossiers iconographiques thématiques et biographiques, les dossiers de presse, la cartotheque, la radiodiffusion, les arts et spectacle, les biographies, etc. L'ensemble de la collection couvre les domaines des sciences humaines et sociales, des arts, de la littérature, des sciences et de la technologie.

L'information que l'on retrouve à la bibliothèque est textuelle et iconographique. Elle n'inclut donc pas les supports tel que les cassettes audios et vidéos. Le mandat de conservation, du traitement et de la diffusion de ces différents supports est attribué à la discotheque, qui relève de la radio, et du service des archives.

La collection des dossiers iconographiques thématiques et biographiques contient 3 000 dossiers thématiques et 15 000 dossiers de personnalités. Ces dossiers sont composés de textes et de photos provenant de revues qui ne sont pas indexées dans Repère ou d'autres bases bibliographiques. Les images proviennent de magazines, de journaux et de monographies. Une caméra graphique filme l'image fixe et la transfère sur une bande vidéo pour les besoins de la télévision.

L'information numérisée, quant à elle, se retrouve sur les cédéroms et les bases de données en ligne. Les cédéroms sont, pour la plupart, disponibles à la bibliothèque. Certains d'entre eux sont accessibles à

partir de l'intranet via la bibliothèque électronique. Les bases de données disponibles sont Si-3, Repère, Canadian Periodical Index, Reader's Guide to Periodical Literature, International Index to Music Periodicals, Eureka, Infomart, Lexis-Nexis (News) et Factiva.

□ Services

La formation du personnel de la SRC à l'utilisation des outils de recherche tels que le catalogue en ligne, les bases de données, le système de classification, est l'un des principaux mandats de la bibliothèque en plus du traditionnel service de référence. Les journalistes et les chercheurs doivent être efficaces et relativement autonome dans leur recherche d'information et c'est le rôle de la bibliothèque de leur fournir l'aide nécessaire. Ainsi, tout employé qui fait la demande d'une formation a droit au service personnalisé d'un bibliothécaire.

□ Si-3

Suite à une analyse de la situation, la superviseure de la bibliothèque a décidé de créer sa propre base de données, Si-3, les bases de données commerciales étant trop dispendieuses et peu adaptées aux besoins des usagers de la bibliothèque. Si-3 a été créée en 1997 par l'ancien Service Documentaire de l'Information.

Si-3 comprend huit journaux : Le Devoir, La Presse, Le Soleil, The Gazette, The Globe & Mail, National Post, New York Times et Le Monde. Ces journaux sont indexés quotidiennement par une équipe de cinq bibliothécaires. Une politique d'indexation d'une soixantaine de pages encadre cette activité.

Ce projet de la bibliothèque s'autofinance. Un total de 99 licences est disponible et facturé au budget des émissions. Si-3 ne peut donc pas être commercialisé car seuls les termes d'indexation appartiennent à la SRC, le plein texte étant la propriété de CEDROM-SNi⁴.

□ Panorama de Montréal

La bibliothèque offre également un nouveau service à valeur ajoutée sur le thème des fusions municipales qui ont eu lieu à Montréal le 1er janvier 2002. La

superviseure a fait une demande de fonds au service des nouvelles pour le projet. Celui-ci a financé le salaire d'un bibliothécaire pendant six mois. Le résultat du projet a pris la forme d'un site web. Le site «Panorama de Montréal» regroupe des liens URL et d'autres ressources sur les fusions. Il offre également un panorama détaillé sur les différents aspects de la vie montréalaise tels que la politique, la société, les infrastructures, les services, la population, etc. Sous la rubrique «Portrait des villes», l'utilisateur peut accéder à l'historique des villes de l'île de Montréal telles que présentées par Philippe Schnobb lors des bulletins de nouvelles.

■ Conclusion

La bibliothèque de la SRC a une clientèle particulière. Celle-ci est bien informée et elle doit compter sur de l'information vérifiée et concise. La bibliothèque s'est montrée utile au fil des ans puisqu'elle s'adapte aux changements de son milieu, qu'elle innove et qu'elle va au devant des besoins de ses usagers qui ont des demandes fort variées. La bibliothèque fait donc sa niche en assurant la satisfaction des usagers ainsi qu'en leur offrant des services et des produits à valeur ajoutée. Les employés de la bibliothèque ont la satisfaction des usagers à cœur et ceux-ci le leur rendent bien, comme en témoigne la manifestation pour sauver la bibliothèque tenue en 1995.

■ Bibliographie

«Bibliothèques spécialisées.» In: Encyclopédie Encarta 2002. Microsoft Corporation. 2001.

CEDROM-SNi. Profil corporatif. Page consultée le 15 juillet 2002. Adresse URL: http://www.cedrom-sni.com/home_fr.asp?DISPLAY=1.

Radio-Canada. Radio. Fréquences. Page consultée le 15 juillet 2002. Adresse URL: http://www.radio-canada.ca/radio/new_affichage/frequences.asp.

■ Notes

¹ «Bibliothèques spécialisées.» In: Encyclopédie Encarta 2002. Microsoft Corporation. 2001.

² Radio-Canada. Radio. Fréquences. Page consultée le 15 juillet 2002. Adresse URL: http://www.radio-canada.ca/radio/new_affichage/frequences.asp.

³ Les chercheurs se distinguent des bibliothécaires. D'abord, le chercheur en tant qu'employé ne relève pas de la bibliothèque. Ensuite, ses tâches sont de préparer des dossiers, contacter des invités, recueillir de l'information sur des personnes ou des événements, analyser et interpréter les renseignements recueillis.

⁴ CEDROM-SNi. Profil corporatif. Page consultée le 15 juillet 2002. Adresse URL: http://www.cedrom-sni.com/home_fr.asp?DISPLAY=1.

ARGUS

Le comité de rédaction recherche activement de nouveaux membres pour participer au développement de la revue, c'est-à-dire au choix des orientations et des sujets, à la rédaction des chroniques et à la sollicitation d'articles.

Si vous êtes intéressé, contactez soit le secrétariat de la CBPQ à info@cbpq.qc.ca, soit directement le comité de rédaction à cette adresse comite_argus@yahoo.ca.



Recherche d'information et compétence informationnelle : une préoccupation d'actualité

Paulette Bernhard, professeure honoraire

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal
paulette.bernhard@umontreal.ca

Si les thématiques des congrès internationaux sont des indices de l'actualité, force est de constater que la «compétence informationnelle» est incontestablement à l'ordre du jour.

Le congrès «21th Century Literacy Summit», qui a eu lieu à Berlin les 7 et 8 mars dernier (1), a identifié la nécessité de développer une nouvelle «alphabétisation» allant au-delà des capacités traditionnelles de lecture, d'écriture et de calcul, pour englober cinq autres ensembles de compétences, à savoir : la compétence technologique (Technology Literacy), la compétence informationnelle (Information Literacy), la compétence médiatique (Media Creativity), la compétence à fonctionner dans un monde global fait d'interdépendance et de diversité culturelle (Global Literacy) et la compétence sociale et éthique (Literacy with Responsibility). Un livre blanc fait état des principales recommandations issues des travaux du congrès.

De son côté, le comité organisateur du congrès «1st International Conference on IT and Information Literacy», qui s'est tenu à Glasgow du 20 au 22 mars dernier (2), affirme qu'il est impératif que chacun devienne capable d'utiliser l'information

avec efficacité dans ses études, dans son emploi et dans sa vie de citoyen. Ce congrès a mis de l'avant la convergence de deux perspectives, en particulier dans le monde de l'éducation, axées respectivement sur le développement de la compétence technologique et sur le développement de la compétence informationnelle.

Enfin, la rencontre «Information Literacy Meeting of Experts» (3), qui doit se tenir à Prague en 2003 et qui est organisée conjointement par l'UNESCO, par le «National Forum on Information Literacy» (NFIL) et par la «National Commission on Libraries and Information Science» (NCLIS), s'inscrit dans la même ligne de pensée et comprend, parmi ses objectifs, celui d'arriver à un consensus sur la définition de la notion de compétence informationnelle à partir d'une définition de travail fournie aux participants et englobant la vie personnelle et sociale, le milieu éducatif ainsi que le milieu de travail.

Cette activité n'est pas non plus étrangère aux préparatifs du «Sommet mondial sur la société de l'information» (4), qui doit avoir lieu en deux rencontres, la première à Genève, du 10 au 12 décembre 2003, et la seconde à Tunis, en 2005, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

On observe également une croissance considérable des publications imprimées et en ligne sur cette thématique (5). Les deux ouvrages ci-dessous font partie de cette vague, telle que conçue du côté français.

Denecker, Claire. *Les compétences documentaires : des processus mentaux à l'utilisation de l'information*. Préf. de Paul Thirion. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2002. 210 p.

L'intention de cet ouvrage est de partir des concepts de la psychologie cognitive pour expliquer la recherche d'information du point de vue de l'utilisateur et déboucher sur un inventaire des compétences sollicitées lors de l'utilisation d'une bibliothèque.

La partie «Traiter l'information» décrit le fonctionnement de la mémoire (mémoire de travail, mémoire à long terme, connaissances déclaratives et procédurales ainsi que leur organisation), identifie les opérations mentales (inférence, comparaison, classification) et donne un aperçu des mécanismes de l'apprentissage (acquérir des concepts, des habiletés procédurales) et des facteurs psychologiques influant sur l'apprentissage.

La partie «Rechercher l'information» fait état de travaux sur le comportement cognitif de l'utilisateur à l'intérieur de la bibliothèque, qu'il s'agisse de «Comprendre le vocabulaire et les procédures», de «Se repérer dans les lieux et les collections», de «Rechercher de l'information», de «Consulter un catalogue» ou de «Naviguer dans les hypermédias».

La partie «Les compétences documentaires» vise à «dépister les connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'utilisation de la documentation» en vue de mettre éventuellement en place des activités de formation. Après avoir éclairé le «concept de compétences», elle esquisse un «inventaire des compétences en bibliothèque» à partir d'un modèle des

processus cognitifs (Dimensions of learning) et de deux modèles de la recherche documentaire (Big6 Skills, Passeport documentaire) et présente un document de travail sur «Les compétences documentaires en premier cycle universitaire».

Dans sa conclusion, l'auteure souligne l'importance de «comprendre d'abord comment le lecteur procède» en vue d'élaborer des objectifs de formation. Elle relève la nécessité d'explorer simultanément deux univers — conceptuel et technique — et insiste sur la place centrale des représentations dans le processus de recherche d'information. Dans une telle perspective, le bibliothécaire est vu comme «médiateur et, dans certains cas, initiateur».

Les annexes rassemblent plusieurs «modèles», à savoir : huit méthodologies de recherche d'information, trois modèles des processus cognitifs, sept modèles des opérations mentales et des compétences d'information et quatre modèles de l'apprentissage.

Il est intéressant de constater qu'un mémoire présenté à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques décrit le comportement cognitif de l'utilisateur en bibliothèque à l'intention des bibliothécaires. On pourrait regretter que l'importante littérature anglo-saxonne, autant sur les aspects cognitifs en sciences de l'information que sur les processus de recherche d'information, ne soit pas vraiment sollicitée à sa mesure, en particulier dans le domaine de la compétence informationnelle. L'accent mis sur le point de vue de l'utilisateur en fait cependant une lecture à recommander, spécialement pour les personnes intéressées par le travail dans les bibliothèques et les centres de documentation.

Morizio, Claude. *La recherche d'information.* Paris: ADBS; Nathan, 2002. 127 p. (Collection 128; no 267)

Cet ouvrage crée un pont entre «la recherche documentaire» dans un lieu documentaire et «la recherche d'information» dans un vaste univers électronique. Tout en introduisant aux «pratiques documentaires éprouvées» qui règnent sur l'accès à l'information et aux documents et sur les modalités de la recherche d'information, il décrit l'évolution des supports et des mises en scène de l'information et met l'accent sur l'aspect cognitif de la recherche d'information en tant que démarche de résolution de problème. Il débouche sur une réflexion sur la médiation et sur le rôle des médiateurs, en particulier des médiateurs-formateurs tels que les enseignants et les professionnels de l'information.

Les deux premières parties traitent de l'accès à l'information et aux documents (typologies des documents et des informations, accès matériels à l'information) et des «modalités d'accès», à savoir l'appariement entre les éléments d'une requête et le contenu informatif des documents — pour la recherche directe dans un document ou dans un ensemble de documents — et, plus particulièrement, les représentations du contenu des documents — pour la recherche dans un système documentaire ou d'information — (accès par champ, accès hiérarchique, accès combinatoire et accès «navigationnel»).

La partie «Nouveaux supports, nouvelles mises en scène de l'information» fait le point sur les réalisations des technologies de l'information et de la communication : évolution des «machines» et aspects du dialogue homme-machine, types de documents électroniques et modes d'accès à ces documents; elle aborde la question de la lecture sur écran et des effets de l'interactivité.

La partie «Résoudre un problème d'information» établit le statut cognitif de la recherche d'information (notion de besoin d'information, modèles du processus de recherche d'information issus des sciences de l'information et des sciences cognitives, comportements

pluriels des usagers) et fait le point sur les compétences informationnelles, la nécessité de la formation dans ce domaine, la prise en compte de ces compétences par les systèmes éducatifs en tant que «compétences transversales», le développement de référentiels de compétences et l'importance de promouvoir l'acquisition par tous d'une «culture informationnelle».

La dernière partie traite des «Aspects de la médiation» : médiation humaine et médiation technique, fourniture des documents (de la diffusion sélective de l'information à la technologie du «pousser»), élaboration de «stratégies d'accompagnement efficaces» (qui supposent de «maîtriser les outils de la médiation» et de «savoir s'informer») et complexité du rôle de médiateur enseignant ou formateur (accompagnement et mise en place de situations pédagogiques visant à développer l'autonomisation de l'apprenant).

Dans sa conclusion, l'auteure insiste sur le rôle de l'accompagnement lors de la recherche d'information, que son but soit d'«atteindre une connaissance» ou, plus témé-rairement, de «partir à l'aventure».

L'auteure, documentaliste formatrice à l'Institut universitaire de formation des maîtres, a conçu cet ouvrage à l'intention des étudiants qui préparent les concours des métiers de la documentation et des bibliothèques dans le contexte français. De même que pour l'ouvrage précédent, à part les références à certains modèles nord-américains du processus de recherche d'information, on pourrait regretter qu'on n'ait pas pris davantage en compte la littérature anglo-saxonne sur les aspects cognitifs en sciences de l'information, sur les besoins d'information et les comportements de recherche d'information et sur la compétence informationnelle. Il s'agit cependant d'une bonne lecture introductive pour toute personne intéressée par les thématiques de la recherche d'information et de la compétence informationnelle, tout à fait dans l'esprit de la «Collection 128».

Notes

Adresses URL vérifiées le 12 septembre 2002.

(1) 21th Century Literacy Summit : <http://www.21stcenturyliteracy.org/whatis/index.htm>

Le livre blanc correspondant est accessible en version anglaise : <http://www.21stcenturyliteracy.org/white/WhitePaperEnglish.pdf>

(2) 1st International Conference on IT and Information Literacy, Glasgow, March 20-22, 2002 <http://www.iteu.gla.ac.uk/elit/itilit2002/>

(3) Information Literacy Meeting of Experts, Prague, The Czech Republic <http://www.nclis.gov/libinter/infolitconf&meet/infolitconf&meet.html>

(4) Organisation des Nations Unies. Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) - Genève: 10 au 12 décembre 2003 - Tunis : en 2005. <http://www.itu.int/wsis/index.html>

(5) Voir, par exemple:

Bernhard, Paulette. La formation à la maîtrise de l'information: une sélection de sources imprimées. 1990-2002. <http://www.fas.umontreal.ca/ebsi/formanet/maîtrise.html#Autres> American Library Association. Library Instruction Round Table. Library Instruction Round Table. LIRT's Top Twenty Instruction Articles for 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000: accessibles via le site «Formation à la maîtrise de l'information - une sélection d'outils à l'intention des formateurs» <http://mapageweb.umontreal.ca/bernh/AAFD.97/imprimees.html>

FOURMI (FOrmations Universitaires en Réseau aux Méthodologies de l'Information): Ressources pédagogiques pour la formation documentaire <http://www.ccr.jussieu.fr/urfist/fourmi4.htm>.

SILVIE DELORME

CONSULTANTE

514 352.1947

SILVIE.DELORME@SYMPATICO.CA



La Bibliothèque nationale du Québec

Pour que
rayonne
notre mémoire

et pour une
Grande Bibliothèque
publique

www.bnquebec.ca

Bibliothèque
nationale

Québec



Service FirstSearch d'OCLC

Des solutions pour le monde entier

Le service FirstSearch d'OCLC permet à vos usagers d'accéder à un monde d'information tout en mettant l'accent sur votre propre collection. Grâce à des ressources sans pareil tel que WorldCat, améliorées par des fonctions de recherche et des options pouvant s'adapter à vos besoins, le service FirstSearch rend la recherche d'information facile pour vos usagers et abordable pour votre bibliothèque. Avec un contenu canadien toujours en expansion, vos usagers ont non seulement accès aux exemplaires des bibliothèques canadiennes et de milliers de bibliothèques du monde entier mais aussi au texte intégral de plus de 9 000 publications en série (notamment 3 400 revues électroniques), et, par-dessus tout, aux richesses de la collection de votre bibliothèque.

www.oclc.org/canada



OCLC Canada
1-888-658-6583 (Est du Canada)
1-877-858-2058 (Ouest du Canada)

OCLC Canada—Accroître l'accès à l'information

FirstSearch, OCLC et WorldCat sont des marques de commerce enregistrées d'OCLC Online Computer Library Center, Incorporated.

